

Rapport d'activité

2020





Édito

2020 fut une année particulière... malgré un contexte inédit et difficile, le SMTC-AC a su réagir et rester mobilisé pour permettre à tous de conserver une liberté de déplacement. Cette crise sanitaire et économique a prouvé notre capacité à assurer notre mission de continuité du service public, aux côtés des agents de notre exploitant T2C. Les actions qui ont été mises en place sont le reflet de l'engagement de nos équipes, qui se sont adaptées pour proposer des alternatives et garantir aux usagers un service de mobilité sur tout le territoire.

La nouvelle assemblée du SMTC-AC a pris ses fonctions suite au décalage des élections municipales. Les élus du précédent mandat ont assuré la continuité des prises de décisions pour assurer un service permanent et permettre à nos projets de continuer d'avancer. Le cap a été maintenu : engager une mutation profonde dans notre manière de concevoir la mobilité de demain, proposer des solutions répondant aux besoins de chacun et respectueuses de l'environnement.

En 2020, notre offre s'est adaptée à la crise sanitaire incluant les mobilités douces et les transports en commun. Nous continuons d'œuvrer à la réduction des inégalités territoriales et de pratiquer une tarification solidaire à destination des foyers les plus démunis pour favoriser le recours à des déplacements maîtrisés et accessibles.

Pour ne citer que quelques exemples, de nouvelles conventions ont été signées dans le cadre du PdME, renforçant ainsi l'ambition du SMTC-AC d'en faire un instrument essentiel de la mobilité durable, tout comme la réflexion engagée sur le vélo ou le renouvellement d'une flotte de bus plus propre...

Le lancement du projet InspiRe marque une nouvelle étape dans cette volonté de promouvoir un schéma de mobilité cohérent avec les enjeux écologiques et stratégiques du déplacement urbain, et d'inciter les habitants de la métropole clermontoise à se réapproprier les transports en commun.

Je tiens à remercier tous ces hommes et ces femmes qui ont su maintenir leur implication pendant cette période et pour qui la mobilité de demain se construit aujourd'hui.

Adaptabilité face à la crise sanitaire et préparation du monde d'après avec InspiRe, initiatives tournées vers le développement durable et l'éducation des enfants, souci du progrès social... au SMTC-AC, nous mettons nos convictions et nos compétences au service de la mobilité de demain, pour un monde plus respirable et plus accueillant, pour tous.



François RAGE
Président du SMTC-AC

Sommaire

Édito	3
-------------	---

LES FAITS MARQUANTS 20209

LANCER DU PROJET INSPIRE	10
INSTALLATION DES NOUVELLES INSTANCES.....	11
ECHANGES AVEC LES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE MOBILITÉS VOISINES.....	12
Réflexion autour de l'extension du périmètre du Ressort Territorial	12
COVID-19.....	13
Impacts pour les usagers	13
Actions de communication spécifiques	14
Communication accrue autour des règles sanitaires : les faire respecter et rassurer les usagers.....	15
Impacts pour le SMTC-AC	17

LES ACTIONS DU PROJET 2016-2032.....19

PROJET 2016-2032.....	20
Réfléchir ensemble à la mobilité que l'on veut pour demain.....	20
MOBILITÉ ÉDUCATIVE	21
Tous mobiles, et vous ?	21
Plan de mobilité PdME	22
Partenariats	23
Formation des personnes en difficulté aux outils de la mobilité.....	24
MOBILITÉ AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT URBAIN	25
Suivi du Plan de Déplacements Urbains (PDU).....	25
Révision générale à mi-vie des rames de tramway.....	26
Auvermoov	27
Billettique	28
Objectif ville à 30 minutes	29
LA MOBILITÉ DURABLE	30
Des transports plus propres et moins bruyants.....	30
La stratégie développement durable du projet InspiRe	31
Lancement de la stratégie Vélo	32
Participation aux ateliers Urb-En Pact	32
MOBILITÉ POUR TOUS.....	33
Tarification solidaire	33
Moovicité	34
Mooviguide	35
Transports scolaires : lancement du système d'information voyageurs pour les affrétés	36
Transport scolaire pour l'activité natation	37

RESSOURCES BUDGÉTAIRES39

PRÉSENTATION ANALYTIQUE DES COMPTES 2020.....	40
QUI FINANCE ?	41
QUELLES DÉPENSES ?	43
QUELS INVESTISSEMENTS ?.....	44
RATIO FINANCIERS STABLES.....	45

L'EUROPE S'ENGAGE	47
Les subventions perçues en 2020	48
Les conventions de financements signées en 2020	48
Les avenants aux conventions de financements signés en 2020	49
RESSOURCES HUMAINES.....	51
ORGANIGRAMME	52
MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL.....	53
LE SMTC-AC L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE	55
LA COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL	56
LA COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL	57
LES COMMISSIONS PERMANENTES	58
LES ELUS MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ORDINAIRE.....	58
LES ELUS MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PROJET INSPIRE	58
Commissions en charge des finances et des ressources humaines	59
Commission en charge des offres multiservices.....	59
Commissions en charge des investissements et du patrimoine.....	59
LES ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE T2C.....	60
COMPOSITION DU COMITE DES USAGERS ET DES PARTENAIRES	60
LES REPRÉSENTANTS DANS DIVERS ORGANISMES.....	61

LES CHIFFRES CLÉS 2020

LE RESSORT TERRITORIAL DU SMTC-AC

23 communes

300 000 habitants au sein du ressort territorial

40 000 étudiants

Un territoire de **320,6 km²**

LES COMMUNES DU RESSORT TERRITORIAL



LE RÉSEAU

355 km de lignes régulières dont :

- 1 ligne de tramway de 15,7 km
- 27 lignes de bus régulières permanentes dont 2 lignes fortes (B et C) et 7 lignes périurbaines desservies par autocars

3 navettes (Montjuzet, Panoramique des Dômes, Prat) ;

1 bus de nuit (BEN) circulant du jeudi au samedi, de septembre à juin ;

1 service de Transport à la Demande tout public (TAD) ;

1 service de transport à la demande destiné aux personnes en situation de handicap, complété par l'option Mooviguide ;

35 établissements scolaires desservis par des services spécifiques ;

1 service de location de vélo : C.vélo.

LES CHIFFRES CLÉS 2020

LE SERVICE RENDU

6,5 millions de km parcourus sur lignes régulières ;

19 millions de voyages :

- **10 millions** en tramway ;
- **9 millions** en bus ;

37 700 abonnés dont 17 700 bénéficiant de la tarification solidaire ;

550 000 voyages en Vélos en Libre-Service 

et **11 000** abonnés C.vélo annuels.

LE PARC DE VÉHICULES ET LES ÉQUIPEMENTS

30 rames de tramway,

180 bus :

- 131 bus standards dont 71 fonctionnant au gaz naturel,
- 41 bus articulés dont 27 attribués aux lignes B et C,
- 8 midibus de 18 places.

1 184 arrêts dont 639 accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), soit 54% des arrêts accessibles ;

63 distributeurs de titres de transport.

LE SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

7 véhicules légers dont :

- **6** avec une place pour personne en fauteuil roulant,
- **1** Master de 9 places assises dont 3 places pour personne en fauteuil roulant,

La flotte Keolis :

- **4** minibus de 22 places,
- **1** véhicule léger de 4 places + une place pour personne en fauteuil roulant,
- **1** Master de 6 places assises.

LE SERVICE C.VÉLO

52 stations ;

538 vélos en libre-service ;

Location longue durée :

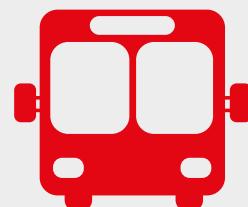
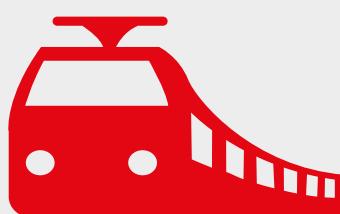
292 Vélos à Assistance Electrique (dont 120 dédiés aux communes) 

+ **26** vélos classiques. 

1 véhicule utilitaire IVECO Daily GNV ;

3 VAE + **3** remorques à vélos pour Job'chantiers.

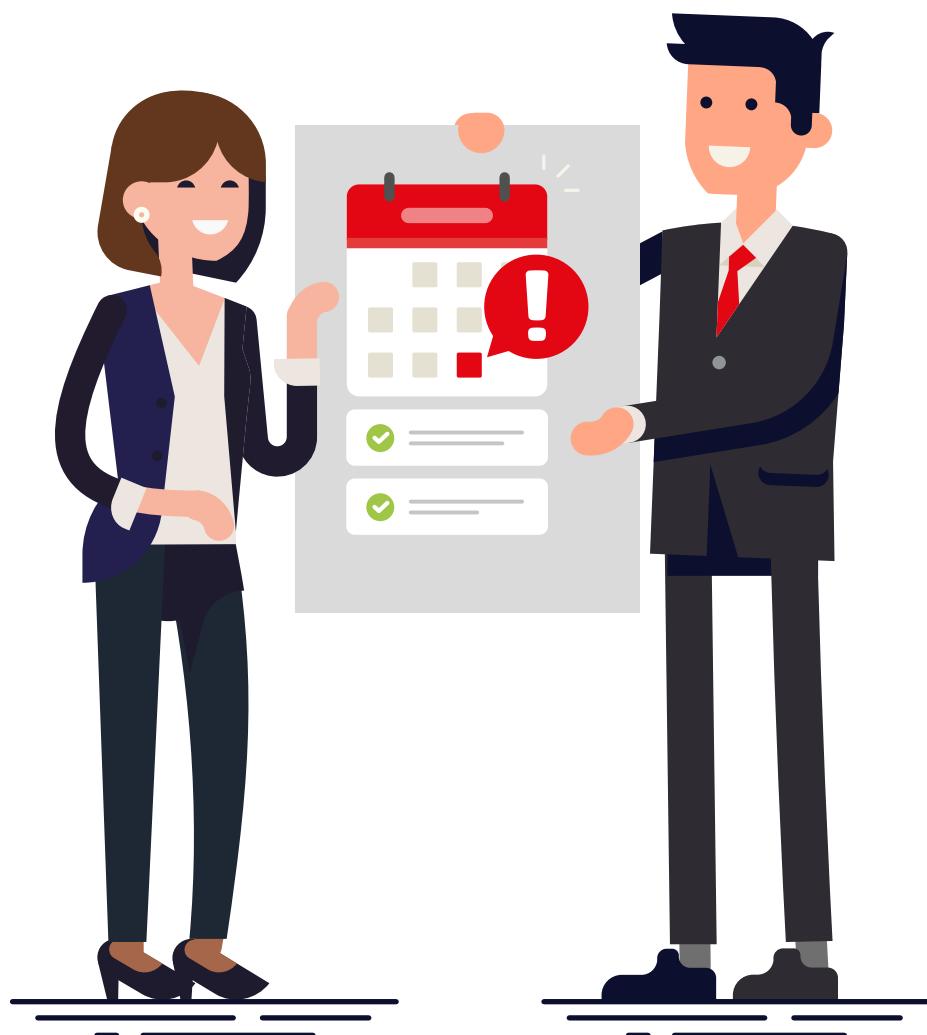
1 garage à vélos sécurisé sur le parvis de la gare SNCF avec 150 emplacements. 





LES FAITS MARQUANTS

EN 2020



LANCEMENT DU PROJET INSPIRE



2020 marque le lancement officiel du projet InspiRe, projet de nouvelles lignes de bus B et C à Haut Niveau de Service et du futur réseau de transport public de la métropole clermontoise.

Porté par le SMTC-AC et Clermont Auvergne Métropole, le projet InspiRe prévoit :

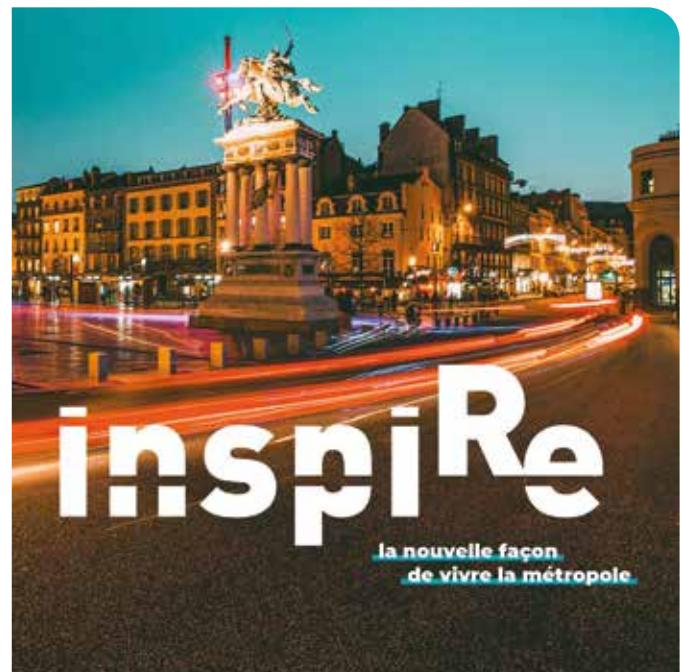
- la réorganisation de tout le réseau de transport public autour de 3 lignes principales : la ligne A du tramway et les deux nouvelles lignes B et C à Haut Niveau de Service ;
- le long des deux lignes : de nouveaux aménagements de l'espace public, une recomposition de l'espace urbain de « façade à façade », l'aménagement de voies cyclables et le partage plus harmonieux de l'espace public pour les piétons, les cyclistes, les usagers des transports en commun et les automobilistes.

En amont du lancement, 2020 a été fortement marquée par la préparation de la première étape de présentation du projet : la concertation publique, prévue du 11 janvier au 31 mars 2021. En janvier 2020, le groupe Rouge Vif a été sélectionné pour accompagner le SMTC-AC et Clermont Auvergne Métropole dans la construction de la stratégie globale de communication et de concertation sur le projet.

Le nom, le logo (choisis en septembre) et les grandes lignes du projet ont été présentés le 18 décembre 2020, lors d'une conférence de presse par Olivier Bianchi, Président de Clermont

Auvergne Métropole, François Rage, Président du SMTC-AC et Blandine Galliot, Présidente de T2C.

Au cours de l'année, le SMTC-AC et Clermont Auvergne Métropole, accompagnés de leurs deux AMO (Assistants à Maîtrise d'Ouvrage), SETEC Organisation pour les questions de gouvernance du projet et EGIS pour les études préliminaires et le conseil technique, ont produit une première version d'études préliminaires. T2C a élaboré une première version du réseau restructuré, construit autour des 3 lignes fortes (A, B, C) afin d'améliorer l'offre de transport public sur l'ensemble du réseau.



INSTALLATION DES NOUVELLES INSTANCES

Suite aux élections municipales de 2020, les conseils municipaux des communes et les conseils communautaires des intercommunalités ont été renouvelés.

Des élections perturbées par la COVID-19

Le premier tour des municipales s'est tenu le 15 mars 2020, en pleine pandémie de coronavirus. En raison de l'évolution de la situation sanitaire, le second tour des municipales initialement prévu le 22 mars a été reporté sans date précise puis fixé au 28 juin suivant.

De même, les élections des maires et adjoints des communes dont le conseil municipal a été élu au complet dès le premier tour ont été reportées au mois de mai : le mandat des conseillers municipaux et communautaires de la mandature 2014-2020 a ainsi été prorogé jusqu'à l'entrée en fonction des nouveaux élus.

Le conseil métropolitain de Clermont Auvergne Métropole, d'où est issue la majeure partie des élus du SMTC-AC, a donc été intégralement renouvelé le 10 juillet pour le mandat 2020-2026.

Les 32 délégués du SMTC-AC de la mandature 2014 ont continué d'exercer leur mandat jusqu'à la désignation des nouveaux élus, désignation intervenue :

- en conseil municipal du 1^{er} juillet pour Pérignat-ès-Allier et du 3 juillet pour Mur-sur-Allier (désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune) ;
- en conseil métropolitain du 23 juillet pour Clermont Auvergne Métropole (désignation de 29 délégués titulaires et 29 délégués suppléants).

La nouvelle assemblée du SMTC-AC, constituée de 31 délégués titulaires et 31 délégués suppléants s'est installée le 30 juillet 2020 pour élire son Président et son exécutif.



Formation des nouveaux élus

Des séminaires de formation ont été organisés pour les nouveaux élus début septembre. Un « Guide de l'élu » leur a été remis afin de faciliter leur prise de fonction.



ECHANGES AVEC LES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE MOBILITÉS VOISINES

RÉFLEXION AUTOUR DE L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU RESSORT TERRITORIAL

Le SMTC-AC s'inscrit dans une démarche de réflexion visant à organiser des mobilités à une échelle plus large que son Ressort Territorial actuel, afin de répondre à la réalité des flux de déplacements observés sur le bassin de vie clermontois.

Dans cette logique, le SMTC-AC s'est engagé depuis plusieurs années dans une dynamique d'échanges avec ses territoires voisins.

Au cours de l'année 2020, le dialogue s'est intensifié avec Mond'Arverne Communauté et Billom Communauté, directement impactées par l'objectif d'une couverture de l'ensemble du territoire national par une Autorité Organisatrice de la Mobilité locale fixée par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019.

C'est ainsi que le SMTC-AC a accompagné ces 2 collectivités dans leurs réflexions sur l'opportunité d'une prise de compétence mobilité. Les travaux menés de façon concomitante avec chacun des 2 territoires ont permis à ces derniers de se projeter sur les modalités concrètes d'exercice de cette compétence, notamment dans l'hypothèse où ils viendraient à s'en saisir pour la transférer par la suite au SMTC-AC : offres de services possibles, impacts financiers et conditions de représentativité en cas d'adhésion au syndicat.

L'échéance donnée aux communautés de communes pour se prononcer sur la prise de compétence mobilité est fixée au 31 mars 2021. Quelle que soit l'option retenue (prise de compétence « en propre », prise de compétence puis adhésion au SMTC-AC ou choix délibéré de laisser la compétence à la Région), des partenariats seront à construire pour trouver des solutions efficaces aux problématiques de déplacements des usagers.

Navette Vulcania

En 2020, une convention entre la Région Auvergne Rhône Alpes, la société d'économie mixte Volcans en charge du site de Vulcania et le SMTC-AC a été validée.



Cette convention permet la desserte de points d'accès à la Chaîne des Puys ainsi que du parc d'attraction Vulcania (situé à l'extérieur du périmètre du SMTC-AC).

Le partenariat construit entre les trois structures a permis de prolonger l'existence de cette ligne, précédemment assurée par le Département, en coordination avec le SMTC-AC.

L'objectif de cette nouvelle coopération est de permettre à l'ensemble des usagers (locaux ou touristes) d'accéder aux sites touristiques situés au pied de la Chaîne des Puys au tarif en vigueur au SMTC-AC (1,60€ au lieu de 3€).

EN PRATIQUE

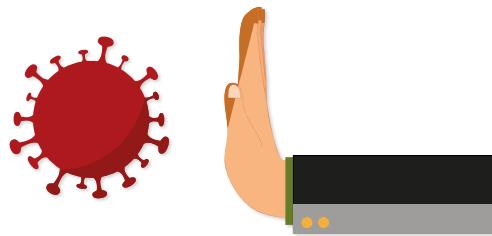
La navette Vulcania circule durant les vacances de printemps, d'été et d'automne (7j/7 en juillet et août), avec 2 allers et 2 retours quotidiens desservant 11 arrêts entre la Gare SNCF de Clermont et Vulcania.

COVID-19

IMPACTS POUR LES USAGERS

La crise de la COVID-19, et particulièrement la première vague de mars 2020, a nécessité une adaptation de l'offre de services du SMTC-AC.

Le premier confinement du 17 mars au 11 mai 2020, puis la 2^{ème} vague de l'épidémie en fin d'année 2020-début 2021 ont été marqués par ces adaptations.



1^{er} confinement, des mesures strictes

Lundi 16 mars 2020, le gouvernement a défini un ensemble de mesures nouvelles relatives à la lutte contre l'épidémie de COVID-19. Les services de mobilité du Ressort Territorial, gérés par le SMTC-AC, se sont adaptés pour donner à chacun la possibilité d'effectuer les seuls déplacements autorisés, en particulier santé et accès à l'alimentation, en toute sécurité.

Bus et Tram limités mais maintenus

L'Espace T2C a été fermé dès le lundi 16 mars. La vente de tickets à bord des bus a été suspendue, tout comme la montée par l'avant des bus.

A compter du mardi 17 mars, les services spécifiques desservant les établissements scolaires ont été suspendus, l'offre de service sur les lignes régulières a été assurée selon des horaires restreints appliqués normalement lors des « petites » vacances scolaires (automne, hiver, printemps).

À partir du jeudi 19 mars, le niveau de service a été réduit à 30% environ. Cependant, chaque commune du Ressort Territorial a pu disposer d'une desserte quotidienne garantie en ligne régulière ou en transport à la demande. Le transport à la demande pour les Personnes à Mobilité Réduite a par ailleurs été maintenu autant que possible.

C.vélo à l'arrêt

L'agence C.vélo a été fermée le lundi 16 mars.

Mercredi 18 mars, le service de vélos en libre-service n'était plus disponible, tout comme les locations longue durée de vélos électriques ou classiques.

11 mai 2020, levée partielle du confinement et des adaptations

L'offre de transports en commun a été augmentée (80% de l'offre habituelle pour les tramways, 50% pour les bus).

Le transport à la demande pour les Personnes à Mobilité Réduite est resté limité à une personne transportée par véhicule. Les services spécifiques desservant les établissements scolaires ont été assurés, au cas par cas, en fonction des conditions d'accueil des élèves.

Le service C.vélo a également repris : locations VLD (Vélos Longue Durée) électriques ou classiques et VLS (Vélos en Libre-Service), réouverture de l'agence sur rendez-vous.

D'autres mesures ont été prises pour protéger au mieux les usagers des transports en commun :

- désinfection accrue des bus et tramway : nettoyage quotidien de tous les véhicules avec des produits virucides ;



- port du masque obligatoire dans les tramways, bus et véhicules de transports à la demande pour tous (passagers, conducteurs, contrôleurs, médiateurs).

Tout au long de ce premier confinement, des décisions solidaires ont été prises, comme la gratuité des transports pour tous du 25 mars au 30 juin, le prêt de VAE aux personnels soignants ou la distribution gratuite de masque lors du déconfinement.

La période estivale a été marquée par une accalmie de l'épidémie et un retour à une offre de transport quasiment normale.

Un 2^{ème} confinement plus souple

Mercredi 28 octobre 2020, le Président de la République a décidé un reconfinement pour lutter contre l'épidémie de COVID-19, du 30 octobre au 15 décembre.

Une nouvelle fois les services de mobilité du SMTC-AC ont été adaptés afin de prendre en compte une baisse significative de la fréquentation (environ 50%) des transports en commun.

L'offre a toutefois été maintenue à un haut niveau : 80% de l'offre habituelle pour le tramway, 60% pour les bus, avec en semaine l'ensemble des communes du Ressort Territorial desservies. Les services de transports à la demande ont fonctionné normalement. À noter que le bus de nuit BEN a été suspendu à compter du 22 octobre.

Du côté de C.vélo, les services ont été maintenus.

La mobilité et notamment les transports en commun ont été profondément perturbés en 2020 par la COVID-19 : restrictions de déplacement, gestes barrières, mise en place du télétravail, avènement du vélo... Le SMTC-AC a adapté son offre pour permettre aux usagers de se déplacer selon leurs besoins, tout en garantissant la sécurité de tous.



ACTIONS DE COMMUNICATION SPÉCIFIQUES

Distribution de masques dans les transports en commun dès le 11 mai 2020

Le port du masque a été rendu obligatoire dans les transports en commun dès le 11 mai 2020. Pour faciliter la mise en œuvre de cette mesure, des masques ont été distribués gratuitement dans les services de transport du SMTC-AC.

L'État a réparti entre toutes les AOM ayant des modes de transports lourds (métros ou tramways), un stock de 9 millions de masques, afin de permettre des distributions d'appoint dans les

véhicules. Le SMTC-AC a travaillé avec la Préfecture du Puy-de-Dôme pour que les 110 000 masques destinés au réseau clermontois puissent servir à l'ensemble des réseaux de transport urbain du grand bassin de vie. Les masques sont arrivés à Clermont-Ferrand lundi 11 mai au matin. La distribution a commencé dès l'après-midi, après avoir mobilisé, en urgence, des équipes pour en assurer la logistique, le reconditionnement et la distribution.





Les acteurs du territoire se sont mobilisés très rapidement, notamment la DIR Massif central et les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Cohésion Sociale, ainsi que Colas. Afin de permettre une distribution massive de masques (assurée par la société PAG), les bénévoles de la réserve civique, coordonnés par l'association Unis-Cité, ont reconditionné plus de 40 000 masques en un temps record.

La distribution s'est faite sur les principales lignes (A, B, C, 3 et 4) aux heures de pointe pour distribuer des masques aux voyageurs n'en ayant pas. Cette distribution d'appoint est venue en renfort de l'action pédagogique des médiateurs et contrôleurs de T2C (régulation des flux, rappel de l'obligation du port du masque et des gestes barrières).

Communication accrue autour des règles sanitaires : les faire respecter et rassurer les usagers

Les différentes périodes de confinement, le télétravail, mais également les craintes de contamination ont entraîné une baisse significative de la fréquentation des transports en commun.

Bien que le risque d'être contaminé par la COVID-19 dans les transports collectifs soit extrêmement limité (1% des clusters en France selon Santé Publique France), plusieurs actions ont été engagées pour rassurer les usagers et les inciter à circuler de nouveau en bus ou en tram.

Le rappel des gestes barrières

Un premier communiqué de presse, sorti le 27 mars 2020, rappelait le respect des gestes barrières et de la distance d'un mètre entre les personnes.

En mai 2020, une campagne a été menée dans les médias locaux pour accompagner le déconfinement : « Vous êtes prêts ! Nous aussi. Remontez en selle ! Sortez masqués ! ». L'objectif était d'inciter les usagers à reprendre leurs déplacements que ce soit en C.vélo ou en transports en commun, de les rassurer sur les

conditions sanitaires et de leur rappeler les gestes barrières avec notamment le port du masque devenu obligatoire.

Les exploitants Vélogik et T2C ont affiché les gestes barrières à respecter sur les totems C.vélo et les abris bus, à l'extérieur et à l'intérieur des bus et tramway, dans les agences, par des notifications push sur l'application T2C, sur les réseaux sociaux et leurs sites internet respectifs.



C.vélo
Le réseau de vélos en libre service est fonctionnel.
! Nous vous remercions d'observer les gestes sanitaires suivants pour la santé de tous. !

Départ

- Merci de vous désinfecter les mains avant de toucher les vélos
- Appuyez sur «V» et suivez les instructions sur l'écran
- Tapez votre code pin puis la touche «V»
- Retirez votre vélo

Retour

- Rentrez le vélo dans la borne
- Appuyez sur «V» et attendez «Retour OK»
- Tirez sur la selle pour vérifier l'ancrage
- Appuyez sur «V» pour retourner sur le message d'accueil
- Merci de vous désinfecter les mains après avoir déposé le vélo

Des adaptations tout au long du parcours client

La lutte contre la COVID-19 a bouleversé le quotidien de chacun. Ce constat s'est vérifié dans les mobilités, avec un parcours client adapté.

Dès le 17 mars 2020, la vente de billets à l'unité n'est plus possible dans les bus. Il est conseillé aux usagers de se reporter sur des modes de paiement sans contact tels que My Bus ou le ticket par sms.

La capacité d'accueil est limitée dans les agences T2C et C.vélo. Il est demandé de respecter les gestes barrières à l'intérieur, voire de prendre rendez-vous avant de venir.



De nombreux événements annulés

Rapidement les rassemblements ont été interdits, limitant considérablement la présence du SMTC-AC et de ses services lors d'événements.

Auvermoov, le concours de start-ups créé par le SMTC-AC a été annulé. La rencontre annuelle entre candidats et votants place de Jaude n'a donc pas eu lieu.

La majorité des animations PdME (Plan de Mobilité Employeur) a également été annulée ou reportée.

Les événements où sont habituellement présents le SMTC-AC ou ses partenaires ont également été annulés : Foire internationale de Clermont-Cournon, Fête du vélo, Europavox, différentes manifestations dans les communes...

En 2020, les évènements qui devaient accompagner le passage du Critérium du Dauphiné et du Tour de France ont également été annulés ou reportés.

Dans les véhicules T2C, la montée doit désormais s'effectuer par l'arrière du véhicule et les cabines de conduites ont été réaménagées avec une vitre en plexiglas pour garantir une meilleure protection des conducteurs.



IMPACTS POUR LE SMTC-AC

IMPACTS FINANCIERS

Une baisse des ressources

Plusieurs ressources essentielles pour le SMTC-AC ont été touchées par la crise sanitaire :

- Le **versement mobilité**, qui est assis sur la masse salariale pour les entreprises qui emploient, en moyenne annuelle, plus de 11 personnes. Par rapport à une année habituelle manquent donc notamment : tous les salaires des personnes mises en chômage partiel, tout le volume lié aux heures supplémentaires et aux primes diverses.

En 2020 la perte de revenus par rapport au budget prévisionnel 2020 est de 5 M€.

- Les **recettes tarifaires**, provenant de la vente de tickets et abonnements, sont en très forte baisse : 5,7 M€ par rapport au budget prévisionnel 2020 soit près de 37%.

En synthèse, la baisse de recettes s'élève à 10,7 M€ sur l'année 2020.

Des dépenses accrues

Les charges d'exploitation supplémentaires liées aux procédures sanitaires (nettoyages/désinfections des véhicules, personnels de terrain...) s'élèvent à 1 M€ pour 2020 pour le SMTC-AC (via la prestation payée à l'exploitant T2C).

Des réductions des dépenses

En parallèle, la production de kilomètres diminue en raison des périodes de confinement et de l'adaptation de l'offre aux besoins et volumes de déplacements.

La prestation de transport payée aux exploitants est ainsi réduite de 2,7% au total pour 2020.

Toutefois le SMTC-AC a soutenu les transporteurs, en finançant à près de 40% les kilomètres non réalisés, afin de couvrir les charges fixes de ces activités. Cette aide complète le dispositif de prise en charge du dédommagement partiel de l'état.

ADAPTATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DU SMTC-AC

Avec l'apparition de l'épidémie, le service des ressources humaines a dû rapidement s'organiser pour mettre en place les premières mesures destinées à assurer la protection des agents tout en permettant la continuité de l'activité et du service public.

Dès le mois de mars, un Plan de Continuité d'Activité (PCA) a été établi et un référent COVID nommé. Les agents du SMTC-AC ont eu la possibilité de travailler à domicile ou d'être placés en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) si leur situation personnelle était incompatible avec l'exercice du télétravail.

Lors du retour du 1^{er} confinement, le 11 mai, un « kit-COVID » (masques, gel hydroalcoolique, lingettes...) a été distribué à chaque agent dans le cadre d'un Plan de Retour d'Activité (PCA). Un sens de circulation a été matérialisé dans les locaux, des règles pour l'utilisation des véhicules ont été instaurées et des jauges ont été déterminées pour les salles de réunion et de restauration.

Les réunions à distance se sont généralisées au sein de la collectivité.

Pendant l'été 2020, un groupe de travail piloté par la direction des ressources humaines a élaboré une charte du télétravail qui a été mise en œuvre en octobre. Un protocole sanitaire propre à la collectivité a été établi et diffusé à tous les agents. Ces documents ont été présentés et débattus au sein des instances paritaires dans le cadre du dialogue social.

Durant toute l'année 2020, les agents ont été régulièrement informés de l'évolution des mesures nationales et locales par l'envoi de brèves rappelant les gestes à respecter.

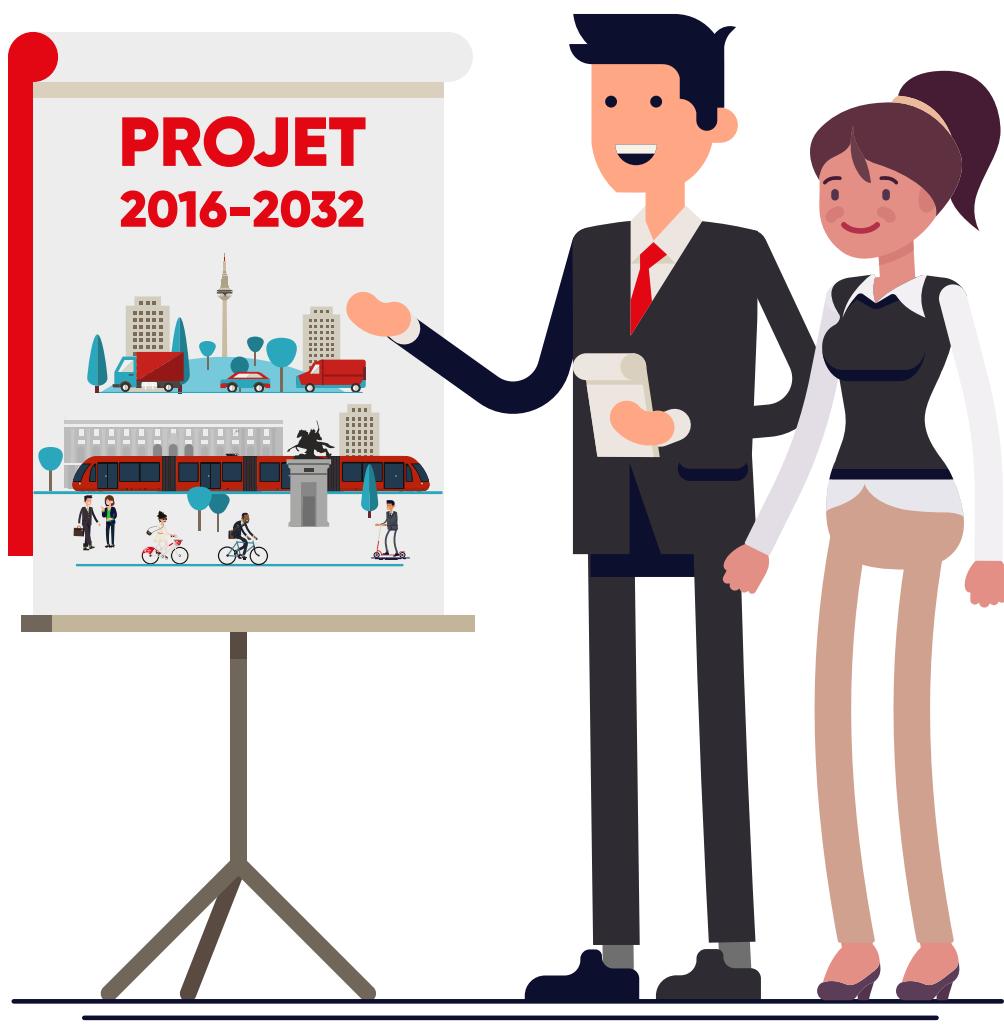
Pendant les périodes de confinement en particulier, les liens ont été maintenus avec les agents à plusieurs niveaux : vidéo du Président, messages du Directeur Général, messages RH, réunions de service et de travail assurées par les directeurs en visioconférence.

Les agents qui en ont manifesté le souhait ont pu profiter d'accompagnements psychologiques auprès des professionnels de l'Espace Investigation Prévention Accompagnement du Stress (EIPAS) ou de la psychologue du travail du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

Le SMTC-AC a mis en place de nombreuses mesures pour adapter son organisation interne face à cette crise inédite et veiller à la santé des agents tout en assurant la continuité des missions de service public.



LES ACTIONS DU PROJET **2016-2032**



PROJET 2016-2032

Réfléchir ensemble à la mobilité que l'on veut pour demain.

Afin de renforcer le dialogue et la concertation entre les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et les différentes parties prenantes de la mobilité, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 a introduit, dans son article 15, l'obligation, pour ces dernières, d'instaurer un comité des partenaires. Disposant d'un rôle consultatif, ce comité doit être réuni a minima une fois par an, afin de donner un avis sur :

- l'évolution substantielle de l'offre et de la politique tarifaire ;
- la qualité des services et de l'information usagers ;
- l'instauration ou l'évolution du taux du versement mobilité destiné au financement des services de mobilité.

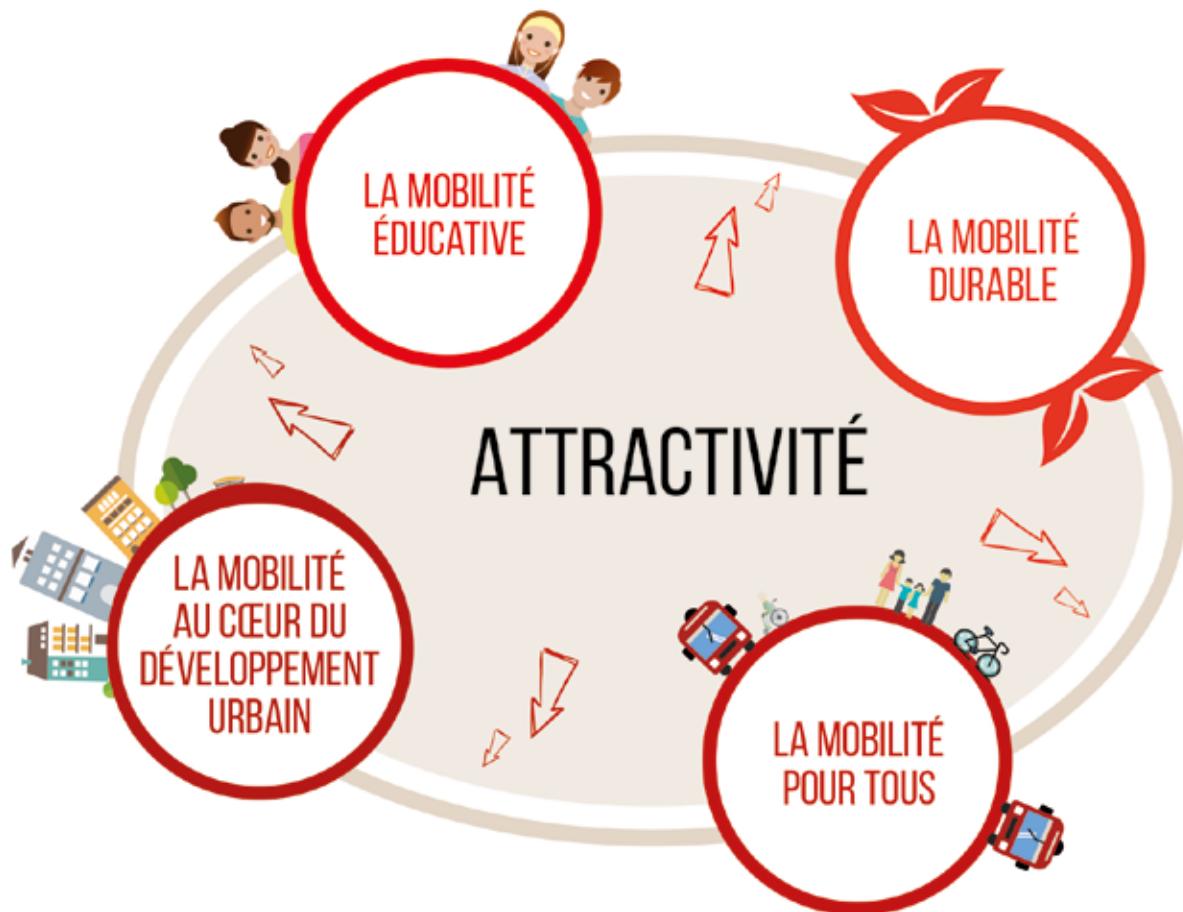
Lors de la réunion du Comité Syndical du 10 décembre 2020, les élus du SMTC-AC ont approuvé la création d'un comité des usagers et des partenaires dont la composition est la suivante :

- des représentants d'associations d'usagers ;

- un représentant d'associations d'usagers ;
- un représentant d'usager par service de transport mis en place par le SMTC-AC ;
- des représentants des employeurs.

L'originalité portée par le SMTC-AC dans l'instauration de cette instance est de deux ordres :

- une institution résultant de la fusion de la CCSPL¹ existante et du comité des partenaires telle que définie par la LOM. Le comité ainsi constitué se réunit deux fois par an : début juillet tel que programmé dans le cadre de l'ancienne CCSPL, et en fin d'année pour analyser les autres questions dévolues à ce comité ;
- l'introduction d'un représentant par service de transport au sein de ce comité constitue une innovation en termes de relations aux usagers. Le SMTC-AC pourra ainsi s'appuyer sur l'avis d'usagers volontaires de ses services (TAD, transports en commun, C.vélo) en complément de celui des associations représentatives.



¹ CCSPL : Commission Consultative des Services Publics locaux qui avait pour vocation de permettre aux usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement des services publics, d'être consultés sur certaines mesures et d'émettre des propositions.

MOBILITÉ ÉDUCATIVE

Tous mobiles, et vous ?

Lancé en 2017, le programme « Tous mobiles, et vous ? » est le fruit d'une collaboration entre le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) et le SMTC-AC. Apporter des réponses aux besoins futurs de mobilité et inciter aux changements de pratiques, sont deux objectifs majeurs du SMTC-AC. Via l'éducation, les jeunes représentent un formidable vecteur d'impulsion d'une nouvelle dynamique.



Élaboré en collaboration avec l'inspection académique, le programme permet aux enfants d'acquérir des savoirs sur le thème de la mobilité, directement en lien avec l'éducation au développement durable, sujet transversal dans les programmes d'enseignement de l'école primaire. Ils disposent ainsi d'un socle de connaissances pour choisir leur mode de transport en fonction de leurs besoins. Pendant 6 demi-journées, les élèves identifient et analysent les motifs de déplacement, leurs fréquences, les moyens et les énergies utilisées. Ils abordent également l'impact des transports sur le cadre de vie. Ce programme est complété par des visites du centre de maintenance du tramway à Champratel.



L'animation du dispositif pour l'année scolaire 2019-2020 a été impactée par le confinement du 17 mars au 10 mai 2020 lié à l'épidémie de COVID-19. En conséquence, 1/3 des demi-journées programmées durant l'année n'ont pu être maintenues. Après le 10 mai 2020, le projet a évolué afin de le rendre compatible avec l'enseignement à distance.

Au regard des bilans positifs, le SMTC-AC a souhaité pérenniser le projet sur les 3 prochaines années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023. Le CPIE est titulaire de ce marché public jusqu'en 2023.

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

8 classes ont été retenues, soit 195 élèves du CE2 au CM2 :

- 3 classes de l'école élémentaire Pierre Mendès France à Clermont-Ferrand ;
- 1 classe de l'école élémentaire des Volcans à Saint-Genès-Champanelle ;
- 1 classe de l'école élémentaire Jules Ferry à Clermont-Ferrand ;
- 2 classes de l'école Sainte-Thérèse Les Cordeliers à Clermont-Ferrand ;
- 1 classe de l'école élémentaire Mercœur à Clermont-Ferrand.



Plan de mobilité PdME

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) a modifié le cadre juridique en incitant les entreprises et les collectivités publiques à améliorer la mobilité quotidienne de leurs personnels.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, elle impose aux entreprises de plus de 50 salariés travaillant sur un même site d'insérer un volet « Mobilités » dans les Négociations salariales Annuelles Obligatoires (NAO) avec les partenaires sociaux. À défaut d'accord sur les mesures visant à améliorer la mobilité domicile/travail des salariés, l'élaboration d'un Plan de Mobilité Employeur (PdME) s'impose. Cette évolution législative a pour conséquence majeure l'élargissement du vivier d'employeurs à accompagner par l'autorité organisatrice de la mobilité compétente sur le Ressort Territorial concerné.

Aussi, et afin de se conformer aux engagements établis dans le PDU 2019-2030², le SMTC-AC a procédé à la redéfinition de sa méthodologie d'accompagnement technique des employeurs, articulée autour d'une convention profondément rénovée entre l'AOM et les employeurs et d'un ensemble d'outils créé comme soutien aux initiatives impulsées (SMTC'PRO).



Construire votre Plan de Mobilité Employeur en 5 étapes avec

SMTC PRO

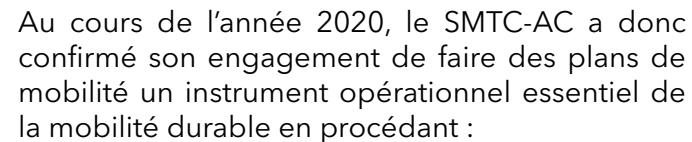
ANIMATION
Mettre en œuvre les actions et communiquer sur votre dispositif.

SUIVI & ÉVALUATION
Suivre et évaluer votre dispositif et vos actions dans le temps.

PRÉPARATION DU CADRE
Définir le gouvernement du projet, le planning et les moyens financiers nécessaires.

DIAGNOSTIC
Réaliser un diagnostic des habitudes de déplacements et de l'accessibilité de votre site.

PLAN D'Actions
Elaborer un plan d'actions pour initier aux changements.

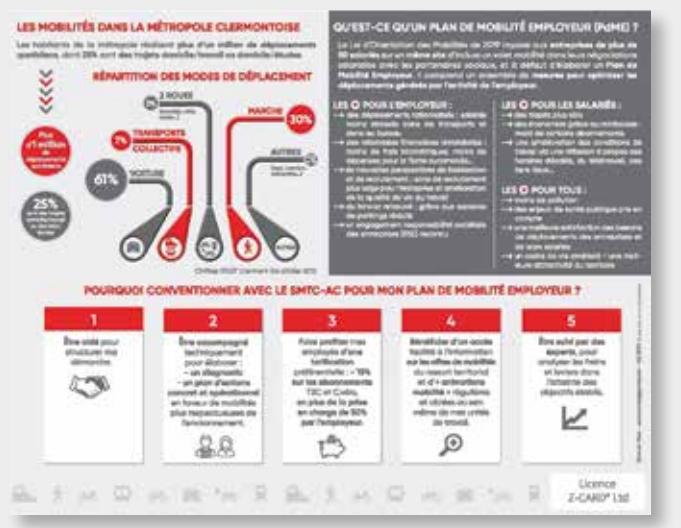


- à la signature de 2 nouvelles conventions : ERAMET services et services de l'État (PdMEC ou Plan de Mobilité en commun, regroupant toutes les directions des sites de Marmilhat, Cité administrative, Léo Lagrange et Préfecture) ;
 - au renouvellement de 3 conventions : Centre France La Montagne, EHPAD des Savarounes, INSEE ;
 - au suivi de 2 démarches de renouvellement afin d'intégrer des changements organisationnels opérés depuis 2016 : Clermont Auvergne Métropole et INRAe.

En 2020, l'action PdME du SMTC-AC est un avantage offert à plus de 46 000 employés du Ressort Territorial.

ACTION PONCTUELLE ET SPÉCIFIQUE AU CONTEXTE SANITAIRE :

Afin d'accompagner les employeurs dans le soutien à la mobilité de leurs salariés durant la période de crise sanitaire, le SMTC-AC a décidé la mise à disposition d'une flotte de vélos aux personnels d'unité de travail social ou de soins (CHU et CCAS) signataires de convention avec le SMTC-AC.



² Voir page 25, le chapitre MOBILITÉ AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT URBAIN.

Partenariats

Les partenariats sont mis en œuvre dans le cadre de la charte partenariale du SMTC-AC adoptée en 2017. Ils comprennent des engagements mutuels équilibrés.

En 2020, beaucoup de partenariats ont été annulés du fait de la crise sanitaire.

Cependant, les partenariats suivants ont pu être mis en œuvre, représentant un coût de 29 790€ (coût du renfort d'offre + manque à gagner) pour des gains de 15 695€ (recettes + avantages) :

- Festival du court métrage ;
- Festival « Les Arts en Balade » ;
- Clermont Foot ;
- Clermont Auvergne Métropole pour la « Journée sans voiture » ;



- La ville de Clermont-Ferrand pour le Tour de France.

Le SMCT-AC a souhaité s'associer pleinement à l'accueil du Tour de France à Clermont-Ferrand.

2 rames de tramway ont été stickées/adhésivées aux couleurs du Tour, ainsi que les porte-bagages des VAE C.vélo. Un jeu-concours visant à réaliser le plus de kilomètres en C.vélo au cours d'une journée a été organisé pendant une semaine et a permis aux gagnants de repartir avec de nombreux lots.

Par ailleurs, les services du SMTC-AC en collaboration avec ceux de la Régie T2C ont été fortement mobilisés pour organiser l'acheminement de 50 classes, soit près de 1 500 élèves, pour assister à « la Dictée du Tour », prévue en amont du Tour, le vendredi 3 avril à Polydôme. Cette action n'a pu être réalisée en raison de la crise du COVID-19.



Formation des personnes en difficulté aux outils de la mobilité

Pour accéder au travail, aux services essentiels, pour pouvoir effectuer ses démarches administratives, le transport est indispensable. Pour beaucoup de nos concitoyens, cet accès au transport reste difficile.

En 2020, le SMTC-AC a dispensé deux sessions de formation mobilité auprès de publics en insertion professionnelle, pour les structures suivantes : Mission locale de Cournon-d'Auvergne et CIDFF³.

Cette formation a pour but de favoriser l'acquisition d'un socle de compétences pour pouvoir accéder plus facilement à l'emploi. Elle concerne :

- la lecture du plan T2C pour se repérer et préparer son trajet sans smartphone ;
- les fonctionnalités de l'application T2C ;
- le fonctionnement du service C.vélo et de son application dédiée ;
- une présentation de différents outils utiles pour préparer un déplacement.

Accompagnement à la mobilité pour les réfugiés

Le SMTC-AC s'est engagé dans une démarche d'accompagnement à la mobilité auprès d'un public de réfugiés, en répondant à l'appel à contribution lancé par la Ville de Clermont-Ferrand dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAIR) dont elle a la charge.

En dehors même du fait de posséder une voiture et de disposer du permis de conduire, connaître

les solutions de déplacement alternatives et savoir les utiliser est une condition sine qua non de l'accueil des réfugiés sur un territoire proposant un bouquet d'offres de mobilité varié.

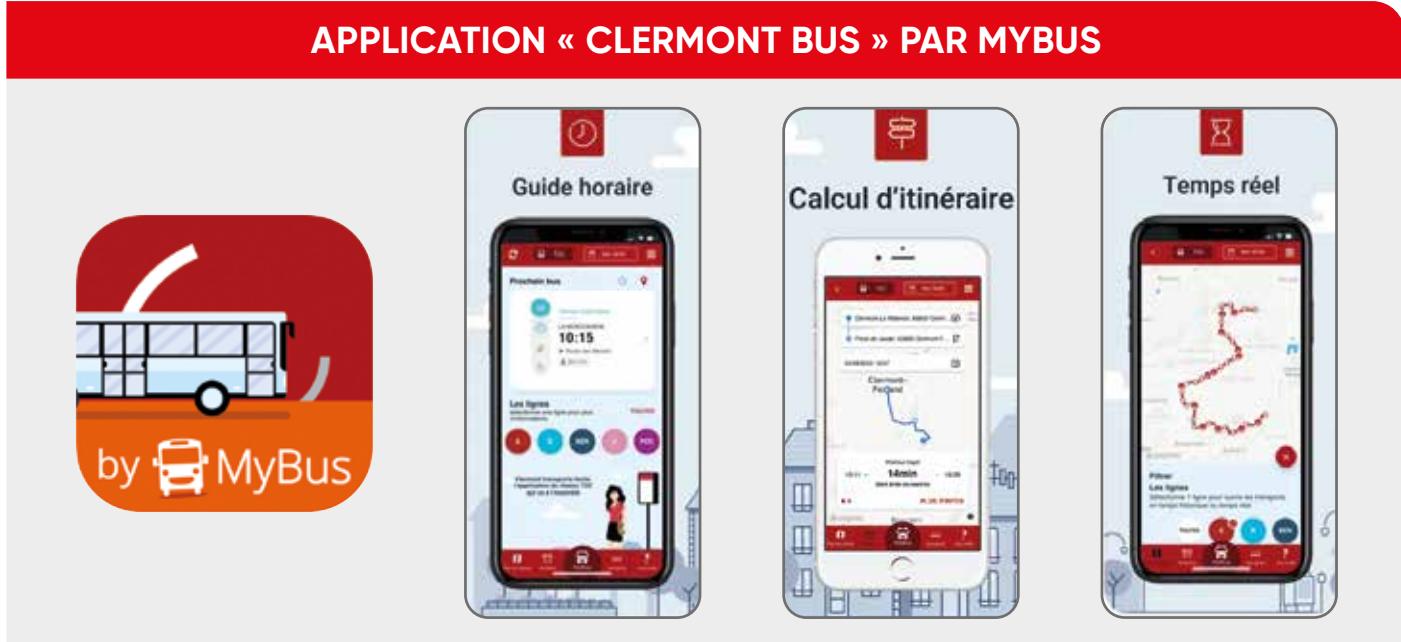
Dans le but d'accompagner une centaine de réfugiés en un an, le SMTC-AC a proposé un projet construit autour de sessions de formation à la mobilité s'appuyant sur de nouveaux outils :

- des tutoriels vidéo expliquant :
- l'usage des transports en commun et des stations C.vélo ;
- la démarche d'obtention de la tarification solidaire ;
- divers outils numériques d'aide à la mobilité tels que Moov'ici, OURA ou encore Google Street ;
- une application spécifique « Clermont Bus ».

Dans le cadre du CTAIR, le SMTC-AC s'inscrit dans une démarche globale d'intégration par la mobilité en s'associant aux actions portées par FIT⁴ Formation et SAMA (sécurité routière, formation au code de la route, vélo école...), notamment le PAM (Projet Améliorer sa Mobilité).

Au 31 décembre 2020, ce sont 47 réfugiés qui ont bénéficié de ce projet.

APPLICATION « CLERMONT BUS » PAR MYBUS



³ CIDFF : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

⁴ FIT : Formation Insertion Travail.

MOBILITÉ AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

Suivi du Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Le PDU est un document qui définit les principes de mobilité souhaités pour le Ressort Territorial sur une période de 10 ans. Il entend répondre à des enjeux de protection de la santé publique et de préservation de l'environnement en vue de construire une métropole harmonieuse, calme, respirable, accueillante, tout en garantissant son accessibilité aux lieux de travail, d'études, de culture et de loisirs divers.

Fruit d'un important travail de diagnostic, de concertation et de réflexion préalable à l'élaboration d'un plan d'actions, le PDU de l'agglomération clermontoise a été adopté en Comité syndical du SMTC-AC, le 04 juillet 2019, suite à un avis favorable de la commission d'enquête publique. Il porte deux objectifs majeurs :

- diminuer le trafic automobile au profit de modes doux tels que la marche, le vélo et les transports en commun ;
- partager équitablement l'espace public entre les différents modes, en veillant à limiter la part aujourd'hui majoritaire de l'autosolisme et ainsi les conséquences négatives induites (pollution, congestion, accidents).



À l'issue de cette adoption, le PDU est entré en phase de mise en œuvre. Celle-ci se structure autour de 22 actions inscrites au plan et dont les plus marquantes sont :

- la création de Zones à Faibles Émissions (ZFE) ;

- la réduction de la vitesse de circulation en ville (zones 30, refonte du plan de circulation) et le développement d'une stratégie de stationnement au service des « modes doux » (encourager le stationnement dans les parcs relais) ;
- la restructuration du réseau de transport urbain autour d'un réseau armature en site propre (sur voies réservées) de quatre lignes fortes ;
- le développement d'un nouveau système de billettique évolutif et interopérable.

Le SMTC-AC contribue fortement à la réalisation du plan au travers notamment des projets « InspiRe », de mise en site propre des lignes BetC (cf. p 31), de mise en place d'une nouvelle billettique moderne et interopérable (cf. p 28), d'accompagnement des PdME et plus globalement de l'ensemble des actions d'éducation à la mobilité (cf. p 22).

Une grande diversité de partenaires (Clermont Auvergne Métropole, Agence d'urbanisme, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département du Puy-de-Dôme...) intervient également aux côtés du SMTC-AC pour porter selon leurs champs de compétences respectifs, les actions programmées dans le PDU.

Pour être pleinement efficace, ce réseau d'acteurs nécessite animation et coordination. Le SMTC-AC, dans son rôle de pilotage du suivi du PDU, a ainsi travaillé au cours de l'année 2020 à l'élaboration d'outils méthodologiques et à la mise en place d'instances, chargées de suivre et d'évaluer le plan.

Dès le début de l'année 2021, ces instances se réuniront régulièrement et produiront périodiquement des bilans du plan, ce qui permettra d'intensifier ou de réorienter les travaux dans une perspective d'optimisation des résultats.

Révision générale à mi-vie des rames de tramway

Les rames de tramway livrées en 2006 approchent de leur date de révision à « mi-vie », qui a lieu après 15 ans de service. Il s'agit de vérifier l'ensemble des organes et de s'assurer du niveau maximum de sécurité pour les 15 années d'exploitation à venir, jusqu'en 2036.

En 2020, un travail technique important a été réalisé conjointement par les services du SMTC-AC et de son exploitant T2C pour construire le cahier des charges du marché public permettant de recruter le prestataire « industriel » qui sera en charge de réaliser la révision générale à mi-vie du tramway. Au-delà des exigences sécuritaires imposant un remplacement d'un nombre important de pièces composant les 25 rames du tramway de 1^{ère} génération (rappel : 5 nouvelles rames de 2^{nde} génération ont été mises en service en septembre 2019), le SMTC-AC a souhaité profiter de

l'immobilisation des rames liées à ces interventions pour procéder à des évolutions techniques. Ces dernières avaient pour objectif d'améliorer la fiabilité du matériel et les conditions d'intervention des agents T2C en charge de la maintenance, mais aussi de réaménager les espaces intérieurs des rames pour les rendre plus agréables et pour augmenter le nombre de voyageurs transportés.

La procédure s'est achevée début 2021 avec la notification du marché au groupement d'entreprises ACCM-SAFRA.



Auvermoov

Au vu du contexte sanitaire, l'édition 2020 du concours Auvermoov a été annulée.

L'accompagnement des expérimentations portées par les start-ups lauréates des éditions précédentes s'est poursuivi au cours de l'année 2020 sur le territoire clermontois :

*** BENUR :** le premier véhicule à mains à assistance électrique pour personnes en fauteuil roulant et sans transfert.

Un travail partenarial a été mené avec BENUR pour lancer une expérimentation en trois lieux : l'agence C.vélo, l'Aventure Michelin et l'Office du tourisme. Fin septembre 2020, le test a commencé auprès des premiers utilisateurs



mais a rapidement été stoppé suite au confinement d'octobre. Les essais par le grand public devraient reprendre au printemps 2021 ;

*** Andyamo :** calculateur d'itinéraires pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Suite à un important travail de recensement et de cartographie des itinéraires finalisés en 2020, la start-up Andyamo entend ouvrir une interface de programmation applicative ou API dès le premier semestre 2021. Celle-ci pourra être intégrable à des systèmes de calcul d'itinéraires.



*** PM Modality :** application mobile qui oriente les automobilistes vers des places de stationnement disponibles en temps réel.

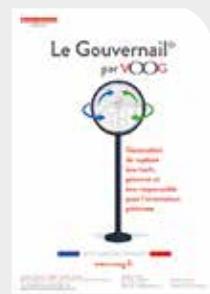
Dès le mois de septembre, l'application PM Modality était disponible sur les stores pour une expérimentation effective sur un parking relais (Henri Dunant) et des parcs de proximité clermontois (Margeride et la Pardieu Gare).

L'objectif est de limiter l'utilisation de la voiture en centre ville et de favoriser l'intermodalité en incitant au report modal vers le tramway. Grâce au calcul d'itinéraire directement disponible sur l'application, l'usager peut anticiper au plus juste son trajet, choisir son parking selon le nombre de places disponibles, les horaires de tramway, sa destination...

L'expérimentation a débuté au mois de juillet 2020 pour une durée d'un an. Si le bilan de cette première année d'expérimentation est positif, le service pourrait être prolongé et étendu au-delà du périmètre de Clermont-Ferrand.

*** vOOg :** le Gouvernail® par vOOg est un mobilier d'orientation et d'information 100% mécanique, sans branchement, qui permet au piéton de trouver son chemin efficacement.

Les difficultés auxquelles se trouve confrontée la start-up Voog ont amené une suspension de l'ensemble de ses projets, dont la solution Gouvernail.



Billettique

Le SMTC-AC a engagé dès 2019 la modernisation de son système billettique et des interfaces commerciales avec ses usagers.



Dans ce cadre, il a confié à l'industriel Flowbird la fourniture d'un nouveau système billettique, d'une application mobile de vente de titres et le renouvellement des distributeurs automatiques de titres.

Instant System a été choisi pour la mise en œuvre d'une boutique en ligne.

La mise en service grand public de ce projet, attendue pour fin 2021-début 2022, bénéficiera tant aux usagers qu'à l'AOM et à l'exploitant majoritaire T2C :

- * **Pour les usagers**, la billettique est l'outil qui permet de disposer d'un support unique, la carte Ourà, permettant d'utiliser les services de mobilités (T2C, C.vélo...) en voyageant en règle.

Ce nouveau support de titre (carte ou application mobile) est également accepté pour voyager avec les autres services de mobilités proposés par le Conseil Régional notamment (TER, cars interurbains, autres réseaux urbains...). En cela, il apparaît comme un véritable soutien à l'interopérabilité en Auvergne-Rhône-Alpes.



À terme, le nouveau système billettique du SMTC-AC étendra l'accès à d'autres services publics tels que la location de vélos, l'usage de parkings, l'entrée dans les centres aquatiques, les universités ou encore les sites touristiques. Ces travaux sont actuellement et principalement conduits en partenariat avec Clermont Auvergne Métropole, la SPL Tourisme et les Universités.

- * **Pour notre exploitant T2C**, le nouveau système billettique permet de récolter les recettes commerciales, de disposer d'outils pour lutter contre la fraude et de faciliter l'exploitation du réseau par une connaissance fine des usages, à travers les remontées statistiques.

- * **Pour le SMTC-AC**, la billettique permettra de déployer de nouvelles politiques tarifaires et d'approfondir la connaissance relative à la mobilité des usagers (fréquentation par arrêts, horaires...) pour adapter ses services de mobilités.

LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS POUR LES USAGERS :

- L'équipement des nouveaux véhicules avec des valideurs sans contact, autorisant ainsi la lecture de nouveaux billets et cartes sans contact, d'open paiement ainsi que de QR code ;
- Le renouvellement de distributeurs de titres équipés d'écrans tactiles sur les quais ;
- L'installation de valideurs de titres sur les quais aux arrêts les plus fréquentés pour fluidifier l'acte de validation ;
- L'ouverture de nouveaux médias (application mobile et e-boutique) pour l'achat de leur titre de transport.

L'investissement pour ce renouvellement billettique s'élève à plus de 9,5 millions d'euros financés à 75% par le FEDER⁵ et le CPER⁶.



Carte sans contact & Ticket sans contact &



Paiement direct en CB pour les titres unitaires

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

L'EUROPE S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE

⁵ FEDER : Fonds européen de développement régional.

⁶ CPER : Contrats de plan État-Région.

Objectif ville à 30 minutes

Dans le cadre de la restructuration du réseau, le SMTCA a confié à la Régie T2C le soin de proposer la mise en place de nouvelles lignes de transport public, en tenant compte des orientations de la feuille de route élaborée au conseil stratégique du 5 juillet 2019, à savoir :

- l'équité territoriale ;
- l'amélioration de l'efficience du réseau ;
- la performance des bus via une amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun ;
- la nécessité d'intégrer dans le futur réseau les nouveaux secteurs d'urbanisation.

La ville à 30 minutes traduit la performance attendue du futur réseau en définissant le temps de parcours en transport en commun (Tram, Bus, TAD, offre publique de covoiturage) entre deux centralités urbaines.



Les premiers travaux conduits dès l'automne 2020 ont permis d'identifier les lieux où des aménagements seraient nécessaires pour améliorer la performance des bus (passage prioritaire à un carrefour, meilleure insertion ou réalisation de voies dédiées...).

Le choix de la réalisation de ces aménagements, prévu en 2021, devra prendre en compte le gain de performance sur le réseau au vu des coûts engendrés par l'aménagement.



LA MOBILITÉ DURABLE

Des transports plus propres et moins bruyants

Le parc bus est composé de 180 véhicules répartis approximativement pour 1/3 en Gaz naturel pour Véhicules (GNV) et 2/3 en gasoil.

Dans le cadre du programme de renouvellement du parc, 20 bus GNV Euro 6 ont été livrés en 2020, en remplacement de matériel modèles Euro 3 de 2003/2004/2006. Cela implique une réduction de 2/3 des émissions de particules des bus.



HEULIEZ GX137 GNV sortant



MAN A21 GNV entrant

La stratégie développement durable du projet InspiRe

La mobilité durable constitue un des 4 enjeux forts du projet 2016-2032 du SMTC-AC, enjeu qui se trouve renforcé au regard du constat suivant :

- la fréquence quotidienne des déplacements : adopter des pratiques de mobilité plus durables constitue un levier essentiel de la transition écologique ;
- le caractère indispensable des déplacements pour la réalisation des actes de la vie de tous les jours : accéder aux services de mobilité est un enjeu social fort ;
- le lien entre les déplacements et l'activité professionnelle : se déplacer représente un facteur d'attractivité économique des territoires.

En complément de l'association des acteurs locaux à la gouvernance de ces politiques au travers notamment de concertations et communications continues, les offres, services et actions du SMTC-AC doivent s'inscrire dans les objectifs du développement durable structurés autour de ses 3 piliers : environnemental, social et économique.

Dans le cadre de l'engagement des études relatives au projet InspiRe en 2020, le SMTC-AC a donc élaboré la stratégie « développement durable » du projet, avec :

- une visée opérationnelle, sa déclinaison devant être globale : depuis la conception jusqu'à l'exploitation, en passant par la réalisation et ce, sur toutes les thématiques ;
- une obligation de résultats pour les bénéficiaires, à savoir les usagers (habitants, travailleurs, touristes...) du territoire : améliorer la qualité de vie et le bien-être de tous, contribuer à rendre la ville plus respirable et plus agréable.

Sur les aspects environnementaux, le projet est ambitieux :

- une grande partie des besoins énergétiques du SMTC-AC (électricité pour le tramway et les BHNS des lignes B et C, gaz naturel pour les autres bus...) devra être couverte avec de l'énergie renouvelable produite localement : autoproduite sur le futur centre de remisage ou achetée à des producteurs locaux, avec un objectif d'accompagnement de nouveaux projets...;
- la place de la nature en ville sera centrale dans les principes d'aménagements ;
- le partage de l'espace public sur les axes

empruntés par les lignes B et C sera organisé au profit des modes actifs (piétons et vélos) et des transports en commun, au détriment de la voirie « classique »(trafic de transit/d'échanges et stationnement « pendulaire ») ;

- les prestataires seront recrutés en fonction de critères écologiques ;
- la qualité environnementale du projet devra être garantie depuis la conception (qualité des études, importance du critère « environnement » dans les choix stratégiques) jusqu'à l'exploitation (consommation d'eau, d'énergie pour l'entretien des voiries et dépendances vertes...), en passant par la réalisation (coordination environnementale et réduction des nuisances en phase chantier...).

La prise en compte des enjeux sociaux sera centrale :

- le projet InspiRe participera à la transition « sociale » de Clermont Auvergne Métropole, notamment en matière d'urbanisme ;
- le réseau de transport en commun sera adapté à la nouvelle configuration spatiale et permettra ainsi de réduire les inégalités territoriales en matière de mobilité, notamment en renforçant l'offre disponible pour les bénéficiaires des tarifs solidaires et en améliorant l'accessibilité ;
- des emplois à caractère d'insertion sociale seront générés et si possible pérennisés à travers les marchés publics.

Enfin, sur le plan économique, l'amélioration de l'efficacité et de la performance des transports en commun constituera un facteur d'attractivité du territoire. Les 240 millions d'euros d'investissements portés par le projet, dont une majorité concentrée sur 2 à 3 ans, auront des retombées très importantes sur les activités économiques du territoire.



Lancement de la stratégie Vélo

La stratégie Vélo du SMTCA a été élaborée de manière itérative avec les élus du SMTCA (Bureau du 26 novembre 2020 et commissions thématiques Offres multiservices et Finances RH). Les délégués des communes membres du Ressort Territorial ont été invités à se prononcer sur les orientations souhaitées en matière de vélo, afin d'en construire un cadre stratégique. Quatre thématiques ont été abordées.

LES 4 THÉMATIQUES ABORDÉES

- L'accès à des itinéraires sécurisés.
- L'accès à des services facilitant la pratique du vélo.
- L'accès à des vélos sur l'ensemble du territoire.
- L'apprentissage de la pratique du vélo.



Participation aux ateliers Urb-En Pact

Le SMTCA participe à l'initiative portée au niveau européen par Clermont Auvergne Métropole : le projet Urban Energy Pact (Urb-En Pact) qui fédère 8 villes et territoires européens, avec le soutien du III^e programme européen URBACT Action Planning Network.

Il s'agit de produire et fournir localement l'énergie nécessaire à la consommation des citoyens, des services publics, des entreprises ; ce qui suppose également une réduction de la consommation énergétique globale.

Avec le projet InspiRe, le SMTCA vise la production, en propre, de 50% de l'énergie électrique nécessaire à l'exploitation de ses deux lignes de bus à Haut Niveau de Service, avec une unité de production photovoltaïque implantée sur son futur dépôt et un stockage sur batteries. Avec le renouvellement de sa flotte de bus, le SMTCA cherche à contractualiser avec des producteurs locaux de bio-GNV, afin de couvrir la consommation des 2/3 de son futur parc de véhicules.

Il offre donc, à son échelle, une plateforme de test, pour permettre à Clermont Auvergne Métropole

de relever les défis de la transition énergétique :

- Comment produire l'énergie et sur quel périmètre (dans ou autour de Clermont Auvergne Métropole) ?
- Quel mix énergétique faut-il choisir : électricité, gaz, géothermie, etc. ?
- Quand la production a-t-elle lieu au cours d'une année (rythme saisonnier) ?
- Comment distribuer ces différentes sources d'énergie ?
- Comment stocker les différentes énergies ?
- Comment relier production et consommation d'énergie ?

En 2020, le SMTCA a contribué à l'élaboration de la candidature (phase 1). Suite au succès de la candidature, le SMTCA a participé aux 2 premiers ateliers regroupant des acteurs publics et privés du territoire métropolitain (phase 2).



MOBILITÉ POUR TOUS

Tarification solidaire

Mise en place par le SMTC-AC depuis le 1^{er} juillet 2015, la tarification solidaire permet aux personnes les plus fragiles financièrement d'accéder au réseau de transports en commun en bénéficiant de tarifs réduits sur les abonnements mensuels (appliqués en fonction du quotient familial).

En décembre 2020, on comptait 17 718 abonnés solidaires (soit 47% du nombre total d'abonnés), un nombre en baisse par rapport à 2019 où on enregistrait 19 993 abonnés solidaires, compte tenu de la pandémie du COVID 19.

	Abonnements - 92%	Abonnements - 80%	Abonnements - 60%
Fin 2016	10 114	4 517	2 669
Fin 2017	11 540	4 790	3 322
Fin 2018	13 033	5 023	3 585
Fin 2019	13 186	4 338	2 469
Fin 2020	12 028	2 857	1 794



En 2020, le dispositif a connu une évolution marquée par l'édition des attestations directement assurée par le CROUS. En effet, le partage des missions entre le CROUS et le CCAS⁷ de Clermont-Ferrand avait pour conséquence un allongement des délais de traitement enregistré entre la demande et la réception des attestations (1 à 1,5 mois), notamment entre les mois de septembre et novembre.

Les nouvelles modalités de gestion ont désormais réduit ce délai de 15 jours au niveau du CCAS de Clermont-Ferrand.

Par ailleurs, de nouvelles conventions ont été signées avec le CCAS de Chamalières, l'UDAF⁸ 63 et le SAMA⁹.

⁷ CCAS : Centre Communal d'Action Sociale.

⁸ UDAF : Union Départementale des Associations Familiales du Puy-de-Dôme.

⁹ SAMA : Services Accompagnement Migrants Auvergne.



Initié par le SMTC-AC en septembre 2014 et assuré par le prestataire Keolis, Moovicité est un service de transport à la demande (TAD) couvrant les 23 communes du Ressort Territorial et répondant aux objectifs suivants :

- Favoriser globalement l'accessibilité du réseau de transport urbain T2C ;
- Faciliter l'intermodalité entre l'ensemble des modes de transport présents dans la métropole clermontoise ;
- Améliorer la mobilité des personnes en situation de handicap.

Le service à destination des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) fonctionne toute l'année du lundi au dimanche, y compris les jours fériés, de 7h (première prise en charge) à 23h30 (dernière dépose).

Neuf conducteurs assurent ce service du lundi au vendredi, relayés par une équipe de cinq conducteurs du samedi au dimanche.

Le **service TAD tout public** fonctionne quant à lui toute l'année du lundi au samedi, hors jours fériés, suivant des plages horaires définies selon les lignes.

Ce service est opérationnel sur six lignes zonales et une ligne virtuelle¹⁰, en rabattement sur le réseau T2C. L'exploitation est réalisée par six conducteurs.

Le service Moovicité a été maintenu durant la crise sanitaire, avec néanmoins un impact significatif sur le nombre de courses réalisées, en particulier durant le premier confinement.

Le **service TAD pour les PMR** a ainsi réalisé 16 649 courses en 2020 pour 222 890 km parcourus, contre 22 068 courses en 2019.

Le **service TAD tout public** a, quant à lui, parcouru 196 854 km pour un total de 11 833 courses en 2020 lorsque 14 304 courses étaient réalisées en 2019.



¹⁰ Ligne zonale : service déclenché sur réservation durant des tranches horaires prédéfinies.
Ligne virtuelle : service sur réservation avec passage des bus à des horaires fixes.

Mooviguide

Mis en place en octobre 2017, le service Mooviguide, dont l'exploitation a été confiée à la société Keolis, permet d'effectuer un déplacement sur le réseau T2C en étant guidé par un accompagnateur.

Keolis sous-traite une partie du service à la société Mon Copilote, issue des expérimentations Auvermoov.

L'accompagnement débute au domicile du voyageur et le déplacement s'effectue en tramway ou en bus, selon l'accessibilité des lignes.

Ce service, très apprécié des Personnes à Mobilité Réduite, a permis non seulement de désengorger Moovicité, mais aussi de faire gagner en autonomie de jeunes déficients mentaux en foyer, ou encore de permettre à des personnes non-voyantes ou malvoyantes de repérer un trajet.

L'utilisation du service Mooviguide, qui était en forte progression en 2019, a également été impactée par la crise sanitaire en 2020 : 670 courses ont été réalisées en 2020, contre 1 438 en 2019, soit une baisse de plus de 50%.

LE PROFIL DES USAGERS MOOVIGUIDE POUR 2020

- 39,25% sont malvoyants ou non-voyants ;
- 35,82% présentent un handicap mental ;
- 19,40% sont en fauteuil roulant ;
- 5,52% présentent des troubles autistiques.

Un pas vers l'autonomie avec MooviGuide !

Besoin d'un accompagnant lors de votre trajet sur le réseau T2C ?

MooviGuide est la solution pour vous

>> Qui peut utiliser le service ?

- > Les clients inscrits à Moovicité
- > Le trajet considéré doit être accessible sur le réseau T2C avec une correspondance maximum
- > Un arrêt à moins de 300 à 400m du lieu de départ et arrivée (<15 minutes)

>> Comment ça marche ?

- > Je réserve mon trajet auprès de la centrale MooviCité
- > Je suis pris en charge devant la porte du lieu de départ et réalise le trajet avec un accompagnateur MooviGuide à pied :
 - pour rejoindre le point d'arrêt sur le réseau T2C
 - accéder et utiliser le réseau T2C
 - rejoindre ma destination finale, depuis la sortie du réseau T2C

>> Comment réserver ?

- > Par téléphone auprès de la centrale de Mobilité

04 73 87 40 83

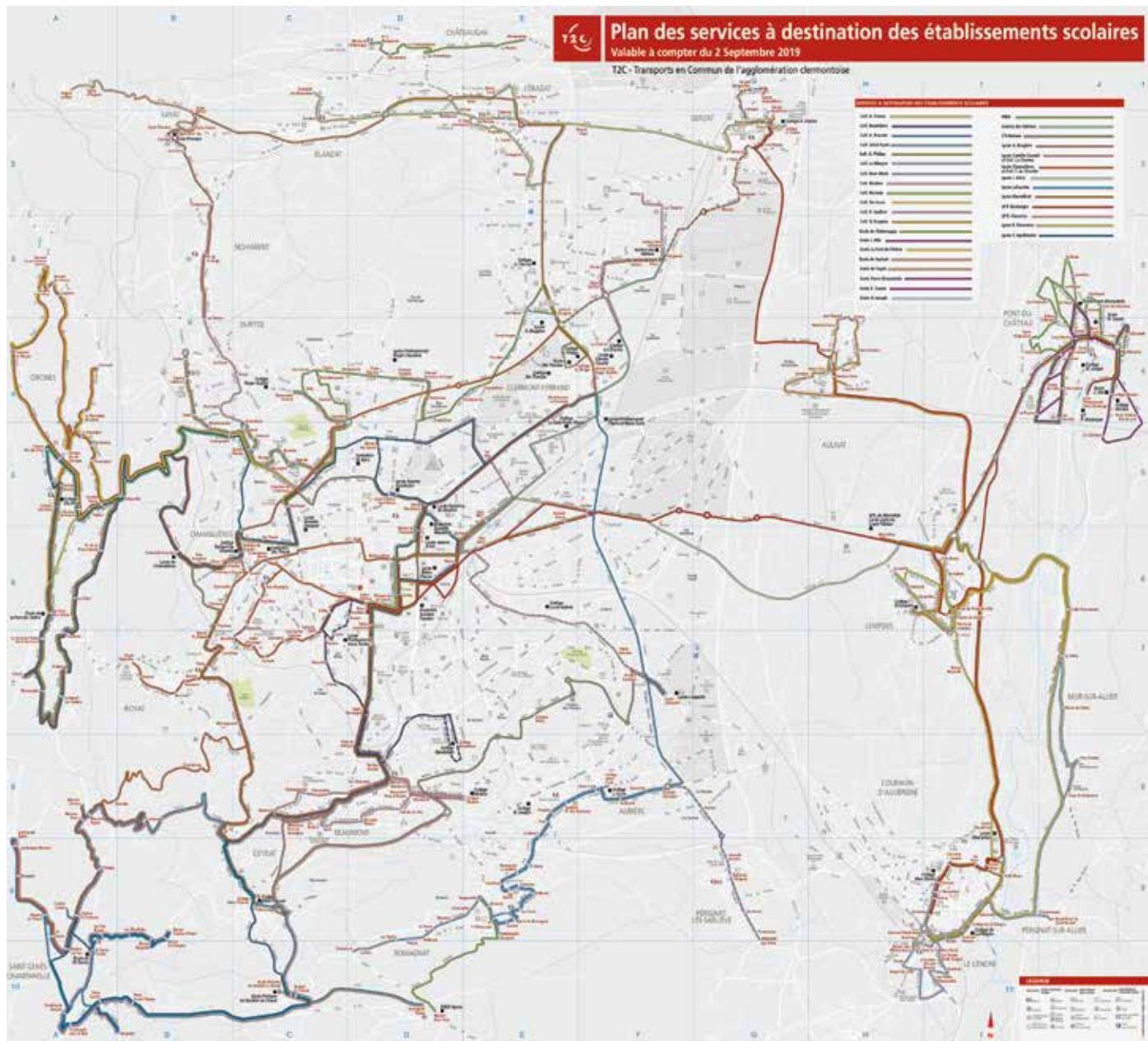
24h/24, 7jours sur 7 (sauf jours fériés)

Le service MooviGuide est disponible
Lundi au Samedi
(sauf jours fériés)
de 7h à 19h

Transports scolaires : lancement du système d'information voyageurs pour les affréters

Au fil de l'intégration de nouvelles communes et de l'extension de son territoire, le SMTC-AC a pris en charge le transport scolaire par transfert du département. Dans ce cadre, un partenariat avec la Région et le Département a permis la mutualisation de plusieurs lignes scolaires via l'établissement d'une convention de cabotage. Les élèves domiciliés à Mur-sur-Allier et à Pérignat-ès-Allier peuvent ainsi emprunter les lignes LS041, LS258, LS339 ou LS421,

avec un titre T2C sous réserve d'être inscrits auprès des services du Département. Une vente délocalisée sur site est assurée avant chaque rentrée scolaire par les services de T2C et du Conseil Départemental. Un partenariat de ce type existe également sur les communes d'Orcines et de Saint-Genès-Champanelle, offrant la possibilité à tout usager d'utiliser la ligne régulière LR43 et la ligne scolaire LS084.



Le transport des scolaires constitue une part importante des besoins en mobilité. En effet, à la rentrée 2020, les 11-18 ans représentaient environ 29% des abonnés T2C.

Ainsi, le SMTC-AC veille continuellement à adapter son offre afin de permettre à chaque élève de rejoindre son établissement d'affectation dans les meilleures conditions possibles.

La densité du maillage des lignes régulières permet de répondre à la plupart des besoins. Néanmoins, l'offre régulière s'avère inadaptée dans certains cas. C'est pourquoi des services spécifiques viennent compléter cette offre régulière avec des itinéraires et arrêts dédiés ainsi que des horaires adaptés à

ceux des établissements scolaires. Ces services ont une vocation prioritairement scolaire mais sont accessibles à tout usager dans la limite des places disponibles.

Ils représentent, en 2020, une production annuelle de 270 000km. Ces services desservent 7 écoles, 17 collèges, 13 lycées, ainsi que l'Institut des Métiers à Clermont-Ferrand et l'EREA à Opme, soit environ 140 services par jour, dont un quart est assuré par T2C et trois quarts par des transporteurs affrétés (Keolis, Nénot, Cellier Chevanet, Giron, Fontanon, Faure, Transdev).

Depuis la rentrée 2020, un système de suivi en temps réel des véhicules affrétés a été mis en place.

Transport scolaire pour l'activité natation

Depuis 2016, pratiquer la natation est obligatoire pour les élèves des écoles primaires. Le SMTC-AC prend en charge le coût du transport des élèves du CP au CM2, dans les 23 communes de son Ressort Territorial.

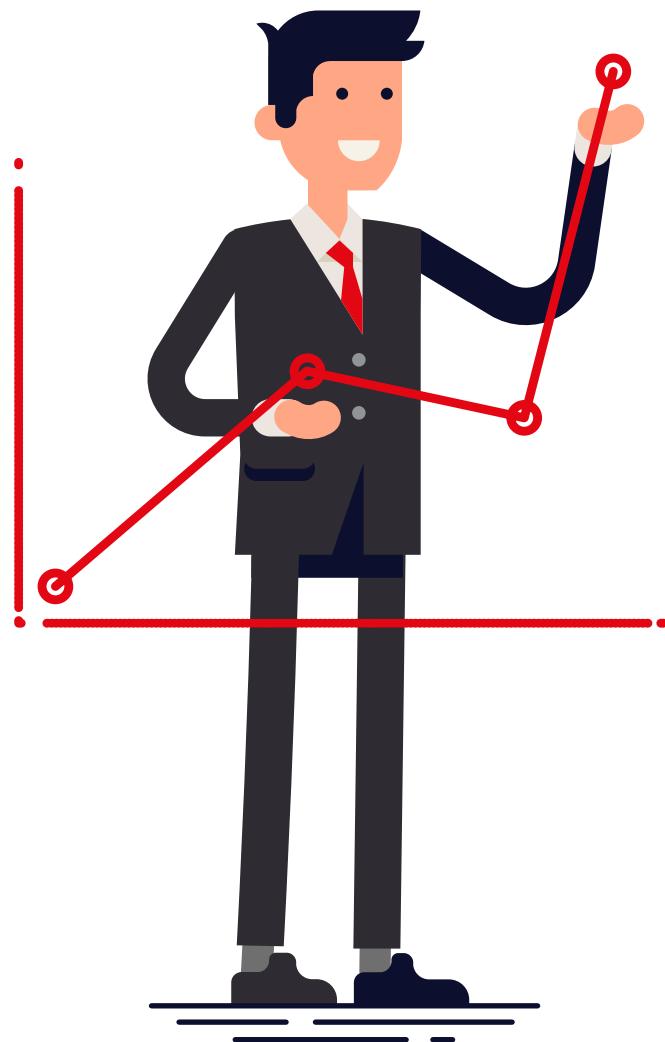
Pour l'année scolaire 2019-2020, 529 classes étaient concernées.

Budget : 105 436 € HT reversés par le SMTC-AC aux communes pour les écoles publiques auxquels viennent s'ajouter 16 219 € HT pour les écoles privées.

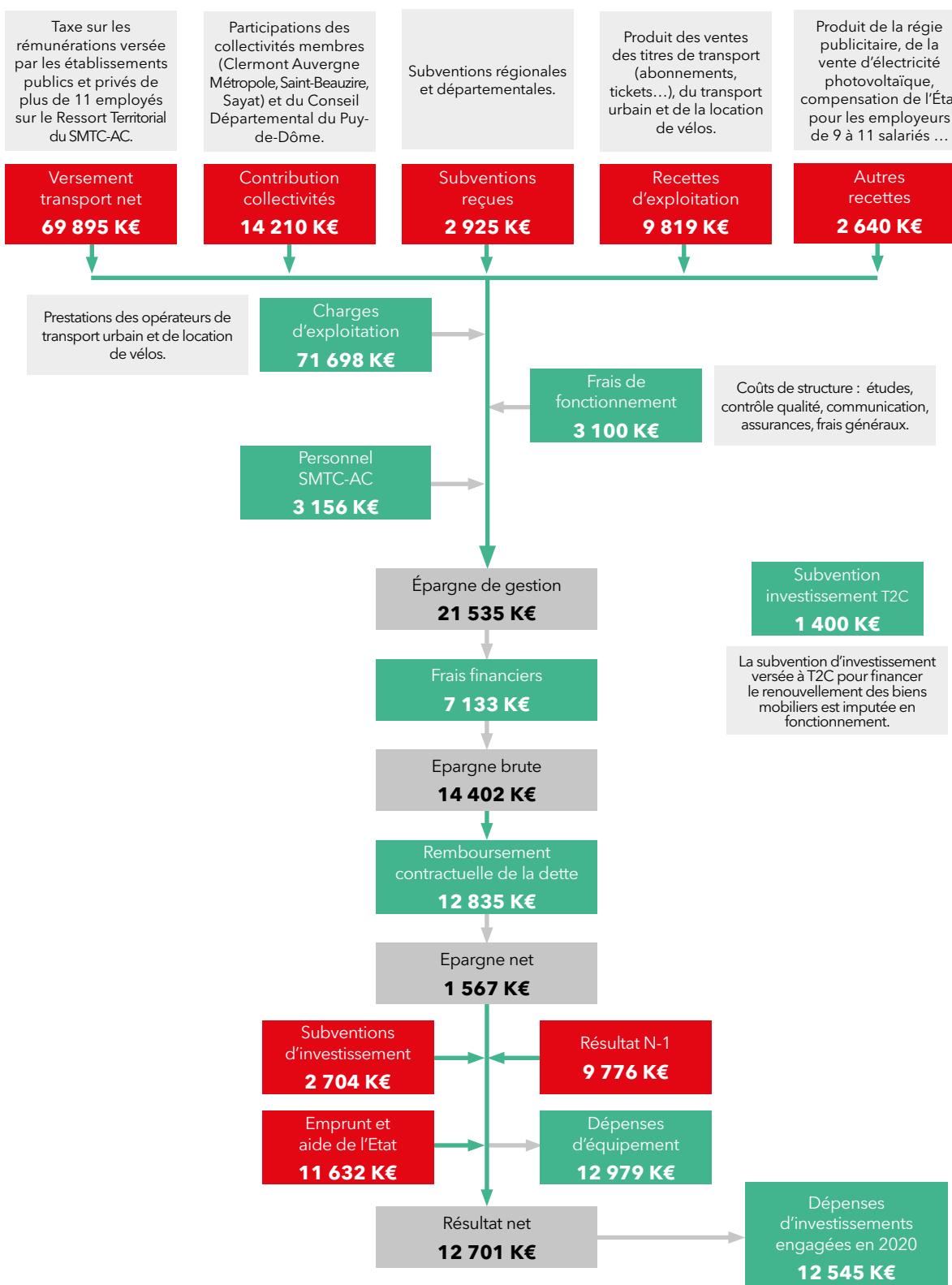




RESSOURCES BUDGÉTAIRES

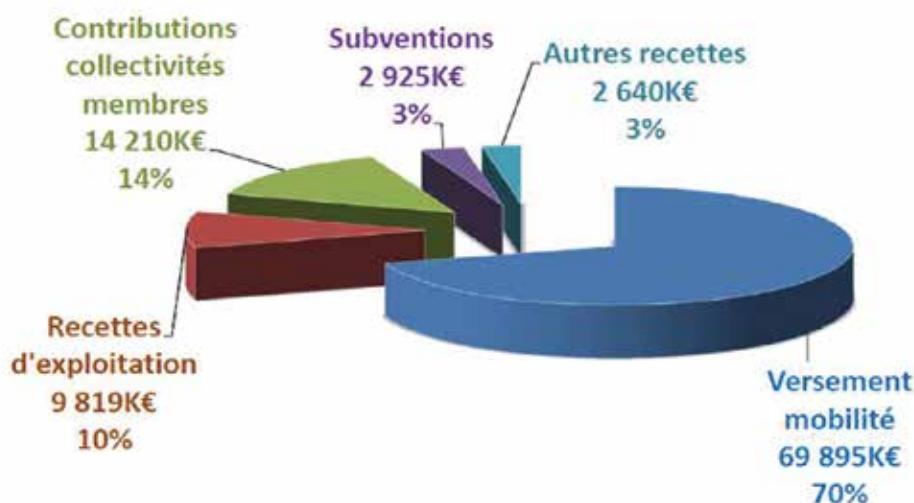


PRÉSENTATION ANALYTIQUE DES COMPTES 2020



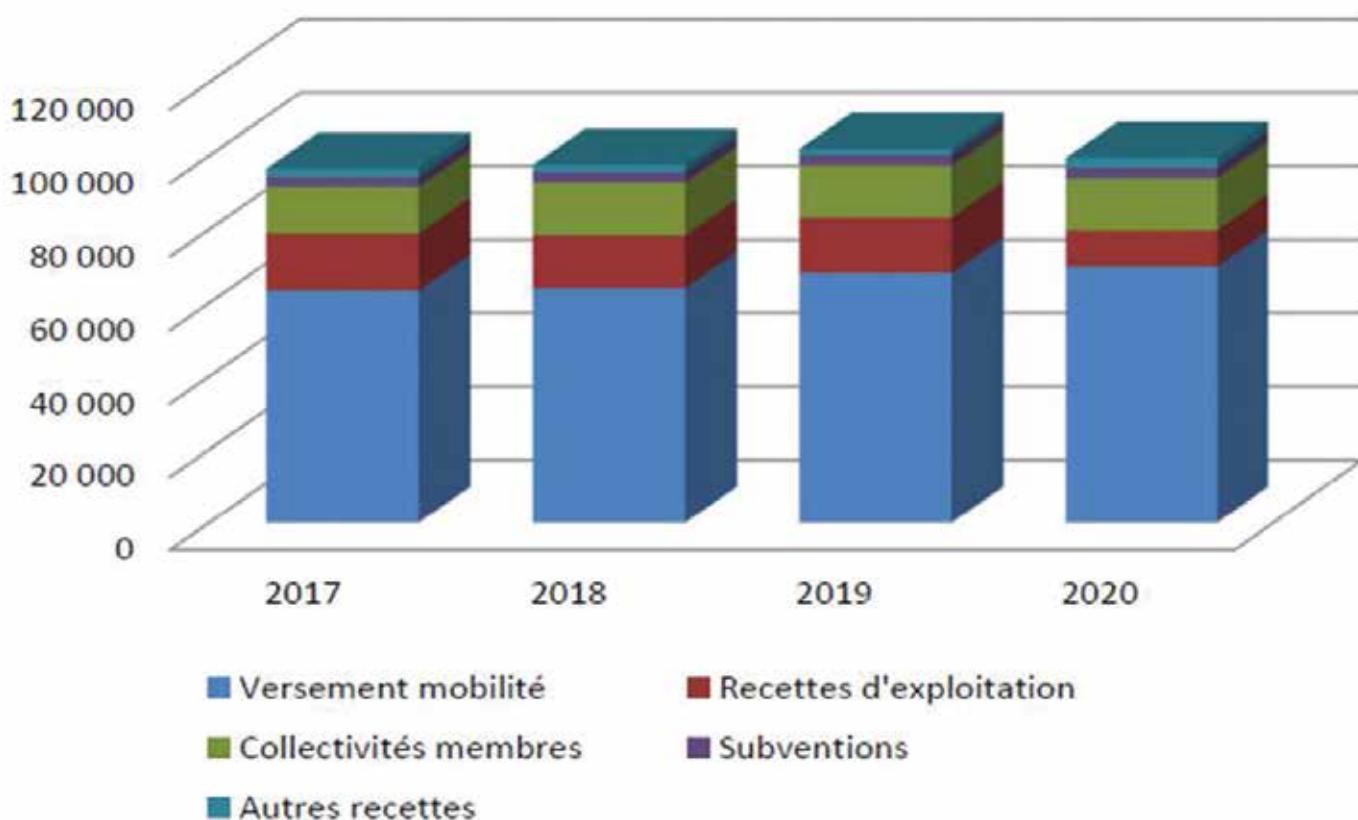
QUI FINANCE ?

Le versement mobilité (VM) représente la première contribution du financement du transport public urbain, avec une part de 70% pour le SMTC-AC. Le reste est constitué à 14% par la contribution des collectivités membres, essentiellement Clermont Auvergne Métropole (voir focus VM ci-dessous), et pour 10% par la contribution des usagers (tickets, abonnements).



Le financement global par habitant pour 2020 est de 332 € dont notamment : 233 €/habitant pour le versement mobilité, 47 €/habitant pour les subventions de Clermont Auvergne Métropole et 33 €/habitant pour les usagers du transport urbain (recettes commerciales).

Les abonnements représentent un peu moins de 65% du produit total de la vente des titres de transport.



Depuis la mise en œuvre de la tarification solidaire, le nombre d'abonné solidaire s'est accru. Ainsi, le nombre d'abonnés « solidaires » a progressé de près de 20 000, portant le nombre d'abonnés total à plus de 42 000 avant 2020. En 2020, la forte baisse de fréquentation du fait de la crise sanitaire a vu les 3 catégories d'abonnement diminuer significativement en nombre (par exemple les abonnements solidaires sont en baisse de - 7 000 soit inférieurs à 35 000 en 2020, même si leur part relative dans le total des abonnements reste stable).



Stabilité des abonnements solidaires



Le versement mobilité, ressource clé du financement

Pour faire face à la demande de mobilité des Français, à la pollution et à la congestion croissante, les transports publics se placent au premier rang des solutions. Le financement des transports urbains est donc essentiel : en France, il repose notamment sur une ressource acquittée par tous les employeurs de 11 salariés et plus, le versement mobilité.

Principale ressource du SMTC-AC, il représente 70% de ses recettes de fonctionnement. Il s'agit d'un impôt, collecté par les organismes de sécurité sociale dans le cadre des cotisations salariales prélevées sur la masse salariale des établissements privés et publics dont l'effectif total est de plus de 11 salariés. La part du secteur public représente environ 30%.

Le taux du versement mobilité est fixé librement par la collectivité dans la limite d'un plafond voté par une loi de finances et intégré au Code Général des Collectivités Territoriales. Il a été

décidé, lors du conseil syndical du 6 décembre 2018, de relever le taux du versement mobilité en le passant de 1,80% à 2% à compter du 1^{er} juillet 2019.

Le versement mobilité s'établit en 2020 à 69,89 M€, montant quasiment stable par rapport à 2019. Cette apparente stagnation masque une perte réelle de recette au titre du versement mobilité en 2020 : en effet, sans les conséquences de la gestion de la crise sanitaire (dont près de 4 mois de confinement en 2020), il est très probable que la recette de VM aurait atteint près de 75 M€. La baisse de l'assiette, très forte au deuxième et au dernier trimestre 2020 (du fait notamment des mesures de chômage partiel...), a mécaniquement engendré une forte perte en volume de recette de VM. En 2020 le montant de VM est quasi identique à celui de 2019 (69,1 M€) mais uniquement en raison du taux de versement de 2% en année pleine pour la gestion 2020.

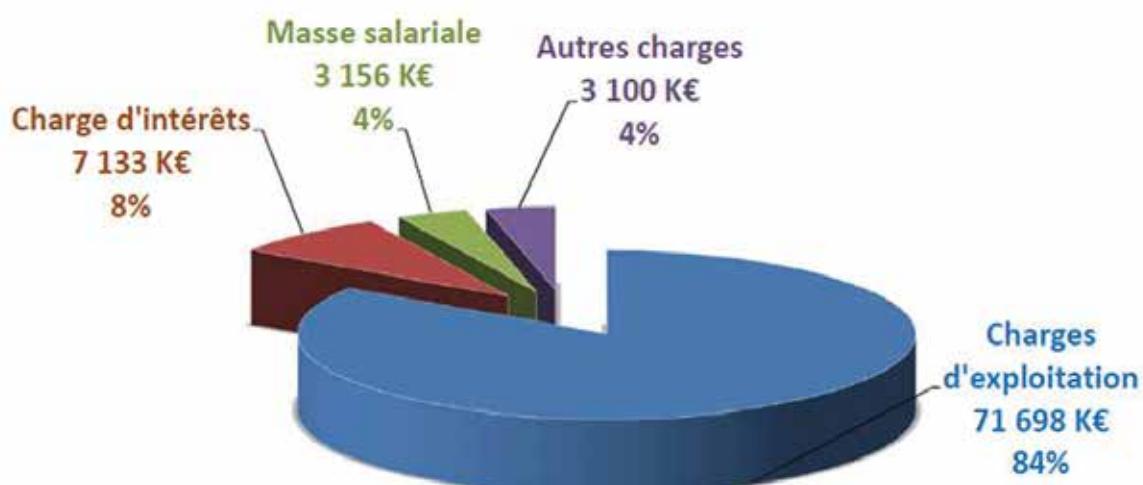
Des recettes inédites liées à la crise sanitaire en 2020

En 2020, le SMTCA-AC a bénéficié du soutien de l'État sous la forme de deux aides remboursables, l'une de 1,9 M€ au titre de la perte de Versement Mobilité, l'autre de 6,6 M€ pour compenser la perte de recettes commerciales. Ces recettes sont venues aider à contrebalancer partiellement

et temporairement les effets négatifs des conséquences de la crise sanitaire sur la gestion du SMTCA-AC. Le caractère d'avance de ces aides induit leur remboursement qui devra être opéré lors des exercices futurs.

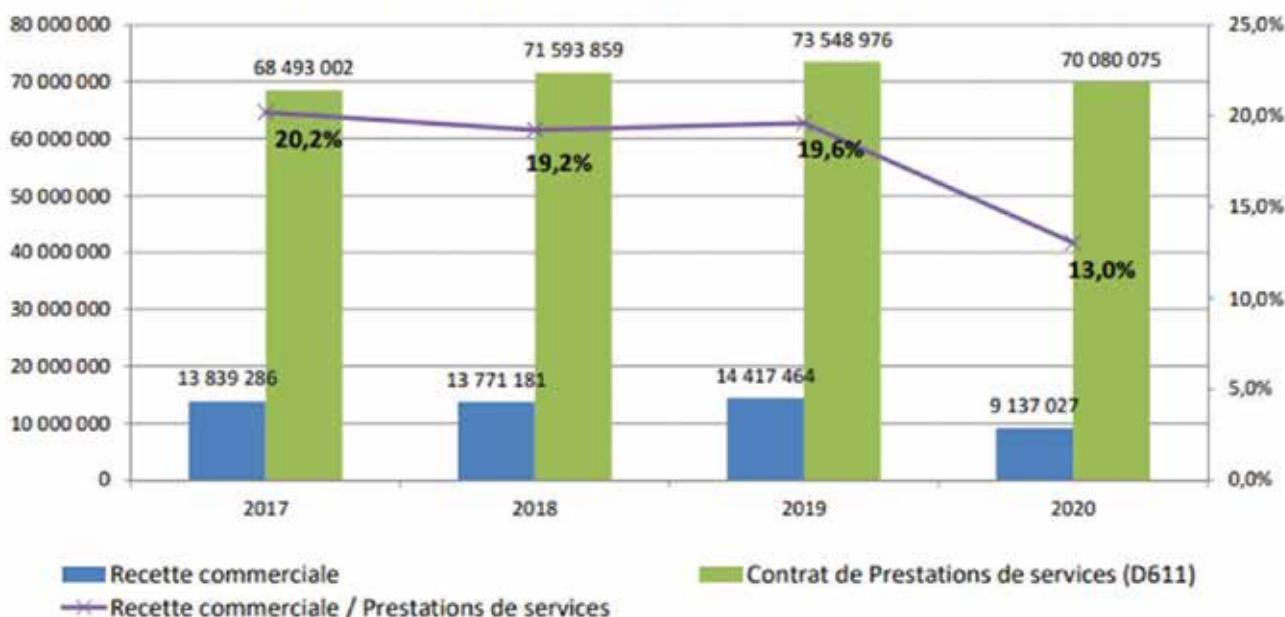
QUELLES DÉPENSES ?

Les recettes financent les investissements (en partie) et les dépenses de fonctionnement, dont les charges d'exploitation des services de mobilité constituent le poste principal. Avec 71,7 M€, il s'agit de la contribution contractuelle aux exploitants du transport en commun réalisée par T2C et des services C.vélo réalisés par Vélogik.



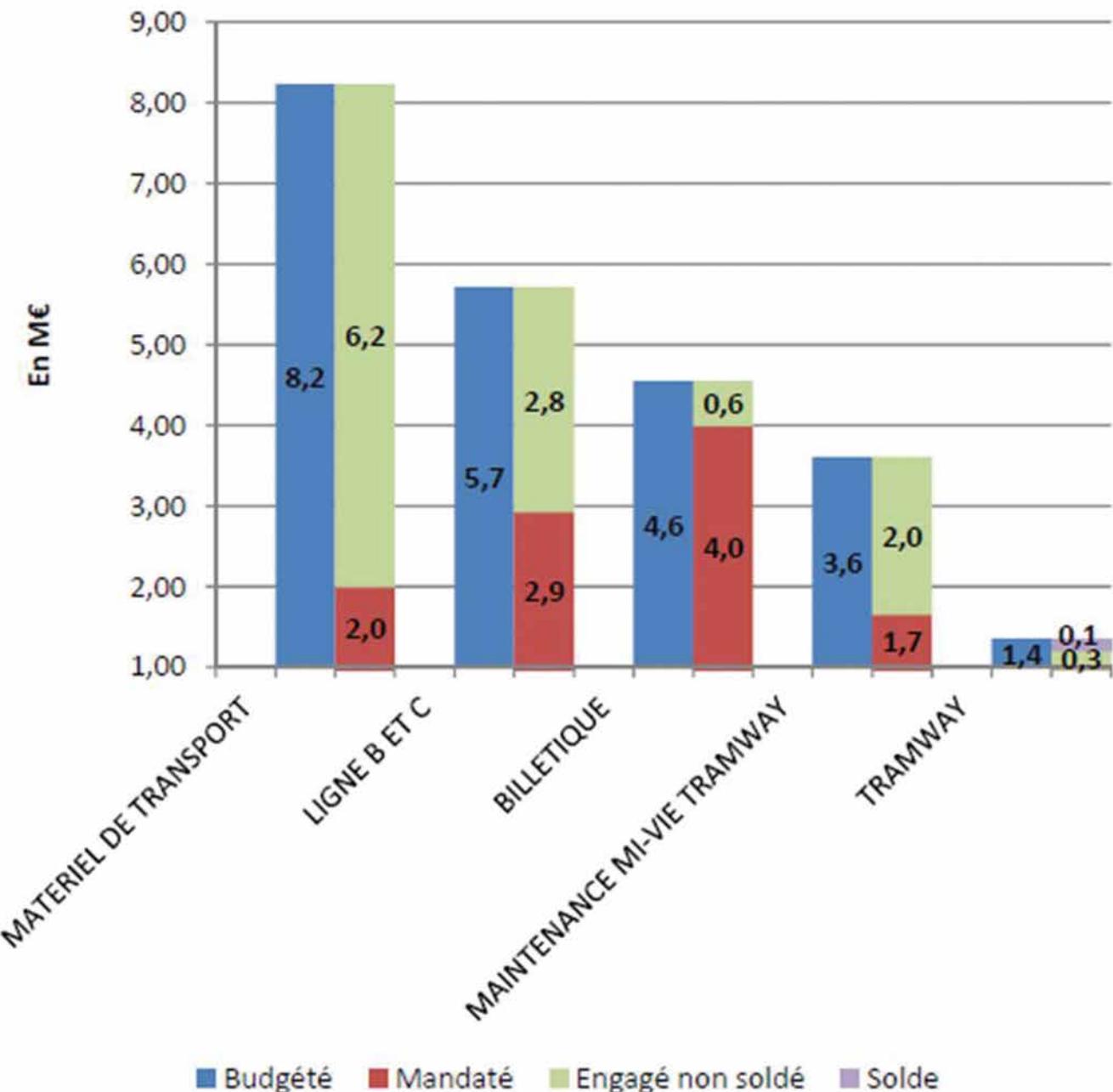
Les usagers des services publics de mobilité participent à hauteur de 13% au financement de ces services en 2020 (contre 20% en 2019), cette diminution s'expliquant par la baisse très importante des recettes commerciales en lien avec la crise sanitaire (-35% en 2020 par rapport à 2019).

Recette commerciale et prestations de service

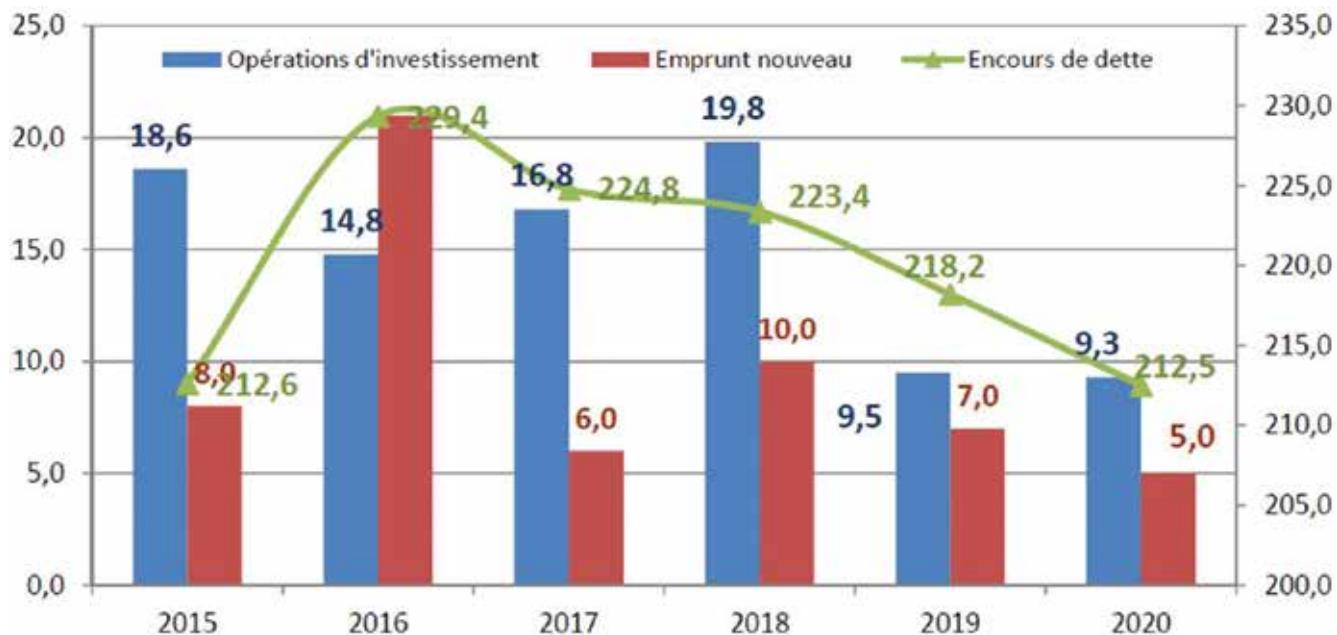


QUELS INVESTISSEMENTS ?

Les investissements en 2020 sont principalement orientés vers le renouvellement et la modernisation des infrastructures (acquisition de bus, maintenance à mi-vie du tramway, système billettique) et vers le développement du réseau (études de mobilité, projet InspiRe, acquisition de nouveaux vélos électriques).



De 2015 à 2020, 88,8 M€ d'investissements nouveaux ont été financés par 57 M€ d'emprunt. L'encours de dette en 2020 est ramené à moins de 212,5 M€, composé exclusivement de produits classés 1A sur l'échelle des risques (les plus faibles).



RATIOS FINANCIERS STABLES

En 2020, l'épargne de gestion se maintient au-dessus de 21 M€ et l'épargne brute s'élève à 14,4 M€.

L'épargne nette s'établit à 1,4 M€.





L'EUROPE S'ENGAGE



Les subventions perçues en 2020

Stationnement abrité et sécurisé pour vélos sur le PEI de la gare de Clermont-Ferrand - C.vélo Box	FEDER Axe 8	Solde 24/09/2020	177 839,32 €
Expérimentation de covoitage dynamique	FNADT	Acompte 21/08/2020	60 655,90 €
Programme d'éducation à la mobilité	FEDER Axe 8€	Avance 18/12/2020	18 560,00 €
TOTAL PERÇU 2020			257 055,22 €

Les conventions de financements signées en 2020

Programme d'éducation à la mobilité

En 2020, une convention de financement a été conclue avec la Région AURA, gestionnaire des fonds FEDER, pour le projet « Tous mobiles, et vous ? » porté par le SMTC-AC.

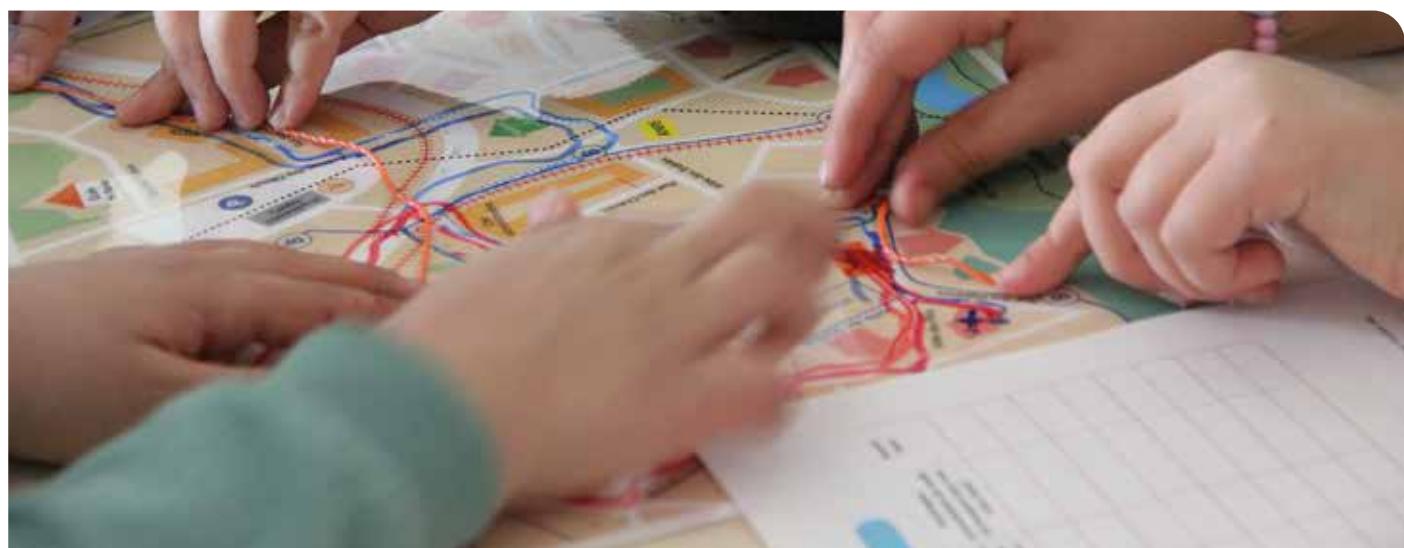
En lien avec l'une des actions du PDU (« Initier des programmes d'éducation à la mobilité notamment dans les établissements scolaires »), le projet vise la diffusion des savoirs « mobilités » auprès des familles et plus précisément auprès des enfants, via les programmes de géographie. L'objectif : donner des clés pour opérer un choix du mode de transport le mieux adapté au regard des besoins réels de mobilité. Après une première phase de 3 ans auprès de classes de primaire, les rentrées 2021 et 2022 ouvriront cette expérimentation aux collèges de l'agglomération.

Estimé à 116 000 € HT, le projet est éligible à une subvention prévisionnelle de 92 800 € (soit 80% du coût global) dont une avance de 18 560 € perçue le 18/12/2020.

Achat de véhicules hydrogènes

En 2020, une convention de financement a été conclue avec la Région AURA, pour l'acquisition par le SMTC-AC de 3 véhicules Renault Kangoo ZE REH2 zéro émission, en vue d'un usage partagé entre l'AOM et la Régie T2C : un véhicule est affecté au siège du SMTC-AC pour assurer diverses navettes, les deux autres sont mis à disposition de T2C comme véhicules de services, ateliers et magasins.

Répondant aux enjeux de transition énergétique soutenus par le SMTC-AC, cet achat évalué à 46 000 € unitaire, bénéficiera d'une contribution de l'Union Européenne à hauteur de 10 200 € et de la Région pour 8 100 €, soit un montant global de subventions à venir de 18 300 €. Par ailleurs, chaque véhicule est éligible à une prime d'État de 6 000 €.



Les avenants aux conventions de financements signés en 2020

Projet billettique

Le projet billettique conduit par le SMTC-AC envisageait, comme premier scénario, la mise à niveau des distributeurs de titres de transport (DTT) permettant le prolongement de 10 ans des équipements actuels. En 2017, le fabricant estimait cette prestation de rétrofit à 890 500 € HT, montant non éligible au FEDER. En 2019, la même prestation était possible sur la base d'un devis évalué à 1 800 000 € HT.

Au regard de ces éléments, le SMTC-AC a étudié et retenu le scénario de renouvellement du matériel, l'achat d'un équipement neuf présentant de vrais atouts : de nouvelles fonctionnalités, une ouverture du système à la concurrence, une durée de vie de 25 ans, un budget à allouer de 3 000 000 € HT éligible au FEDER.

La convention de financement FEDER a ainsi porté le soutien du FEDER à hauteur de 60% du coût du projet, soit 5 431 878 €, contre 54,13% précédemment (3 188 000 €).

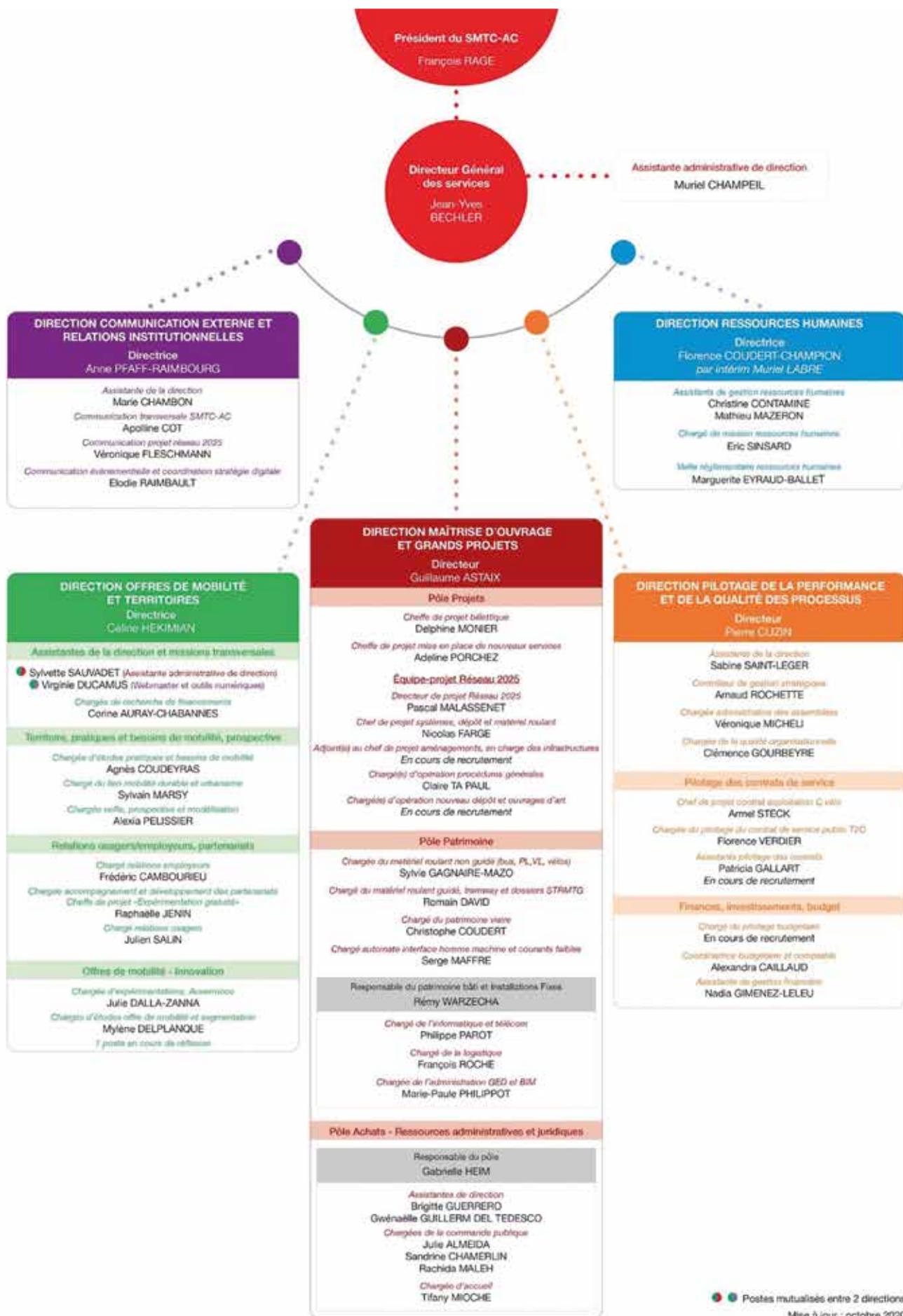




RESSOURCES HUMAINES



ORGANIGRAMME



MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL

Avec l'apparition de l'épidémie début 2020, la question du télétravail est devenue un objet d'étude prioritaire pour le service RH. Au-delà d'une mesure dédiée à faire face à l'urgence sanitaire, le SMTC-AC a souhaité examiner le dispositif dans la perspective de sa pérennisation post-Covid.

La réflexion s'est inscrite dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail, de recherche d'un meilleur équilibre entre vie personnelle et professionnelle, tout en conservant les mêmes exigences de continuité et de qualité du service rendu.

À cette fin, un groupe de travail constitué de représentants du personnel, de représentants du Comité de Direction et piloté par la DRH s'est réuni à 3 reprises, avec comme résultat l'élaboration d'une charte du télétravail. Ce document de référence prévoit d'autoriser le télétravail à titre expérimental pour une durée de 18 mois, au terme de laquelle un bilan sera réalisé et communiqué au comité technique. Il fera état notamment des atouts et inconvénients de cette modalité d'organisation, soulevés par les directeurs de service et agents télétravailleurs. Une quotité d'une journée par semaine pour les 6 premiers mois et 2 journées maximum au-delà a été retenue.

Par ailleurs, la charte mentionne les critères d'éligibilité tant liés aux activités qu'au lieu de travail (espace dédié, connexion internet adaptée et installation électrique aux normes), le SMTC-AC garantissant la mise à disposition du matériel nécessaire aux agents concernés (ordinateur portable, liaison sécurisée, téléphone mobile et casque muni d'un microphone).

Après avis favorable unanime des membres du CHSCT lors de la séance du 15 septembre 2020, la charte a été présentée et votée à l'unanimité par les élus du comité syndical le 17 septembre 2020. Sa mise en œuvre effective a ainsi pu débuter dès le mois d'octobre pour 25 agents après formulation d'une demande écrite, entretien avec le responsable hiérarchique et signature de l'arrêté portant autorisation d'exercer des fonctions en télétravail.





LE SMTC-AC

L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE



2020, un contexte particulier : année d'élection et COVID-19.

Le premier tour des élections municipales s'est tenu le 15 mars 2020, en pleine pandémie de COVID-19. En raison de l'évolution de la situation sanitaire du pays, le second tour, initialement prévu le 22 mars, a été reporté sans date précise puis fixé au 28 juin suivant.

Le mandat des conseillers municipaux et communautaires de la mandature 2014-2020 est ainsi prorogé jusqu'à l'entrée en fonction des nouveaux élus.

Les 32 délégués du SMTC-AC de la mandature 2014 ont continué d'exercer leur mandat jusqu'à la désignation des nouveaux élus intervenue en juillet 2020.

LA COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

REPRÉSENTANTS DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

DÉLÉGUÉS TITULAIRES

Thierry VATIN
Dominique BALICHARD
Jean-Paul CUZIN
Richard BERT
Flavien NEUVY
Eric EGLI
Claude AUBERT
Marie DAVID
Annie LEVET
Nicolas BONNET
Thomas WEIBEL
Stanislas RENIE
Cyril CINEUX
Jérôme AUSLENDER
Sondès EL HAFIDHI
Christophe BERTUCAT
François RAGE
Blandine GALLIOT
Gilles VESCOVI
Serge PICHOT
Hervé PRONONCE
Henri GISSELBRECHT
Laurent GANET
Jean-Marc MORVAN
Sébastien DONADIEU
Aurélio MACIAN
Christiane DEMOUSTIER
Marcel ALEDO
Christophe VIAL

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Claude AIGUESPARSES
Hamid AMAZIG
Damien PESSION
Christine PEROL-BEYSSI
Patrick ROSLEY
Anne-Marie PICARD
Christelle POUMEROL
Louis GISCARD D'ESTAING
Claude PRIVAT
Odile VIGNAL
Marion BARRAUD
Jean-Pierre BRENAS
Marianne MAXIMI
Grégory BERNARD
Dominique BRIAT
Pierre SABATIER
Philippe MAITRIAS
Mina PERRIN
Louis-Pierre MOREAU
Raïssa RAY
Jacqueline BOLIS
Joël DERRE
Cyril MALLET
Catherine PAYSAN
Eric GRENET
Jean-Michel ONDET
Chantal LELIEVRE
Alain DOCHEZ
Eric HAYMA

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Jean DELAUGERRE

Jacinthe GUILLOT

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE PÉRIGNAT-ES-ALLIER

Fanny BLANC

Louis VIVIER

La nouvelle assemblée du SMTC-AC, constituée de 31 délégués titulaires et 31 délégués suppléants, s'est installée le 30 juillet 2020 pour élire son Président et son exécutif notamment.

Au vu du contexte sanitaire, le Comité a dû procéder par vote électronique.

Dans cette même séance, le Comité a désigné les 8 membres du Bureau : 6 Vice-Présidents et 2 autres membres. Les Vice-Présidents sont en charge de dossiers particuliers.

Le Bureau prépare et reçoit le travail des commissions pour en assurer l'harmonisation pour la préparation des comités syndicaux (6 réunions en 2020).

LA COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL



François RAGE
Président



Hervé PRONONCE
1^{er} Vice-Président
En charge des investissements et du patrimoine SMTC-AC



Jean-Paul CUZIN
4^{ème} Vice-Président
En charge des finances, du budget, des ressources humaines et des moyens généraux



Blandine GALLIOT
2^{ème} Vice-Présidente
En charge de la liaison avec les autres AOM et les EPCI voisins



Nicolas BONNET
5^{ème} Vice-Président
En charge du suivi des dossiers de la CAO ordinaire, du dialogue avec les politiques d'aménagements métropolitains et du dossier de l'autopartage



Cyril CINEUX
3^{ème} Vice-Présidente
1^{er} Vice-Président à T2C
En charge des offres de service, du suivi du PDU et du suivi des expérimentations de gratuité



Jérôme AUSLENDER
6^{ème} Vice-Président
En charge de la relation de proximité, de l'innovation et du numérique, chargé du suivi du projet ORBIMOB



Marcel ALEDO
1^{er} membre



Annie LEVET
2^{ème} membre

LES ÉLUS MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ORDINAIRE

Président

François RAGE ou son représentant Nicolas BONNET

5 membres titulaires

Henri GISSELBRECHT
Dominique BALICHARD

Claude AUBERT
Christophe BERTUCAT

Jérôme AUSLENDER

5 membres suppléants

Annie LEVET
Christiane DEMOUSTIER

Eric EGLI
Laurent GANET

Marie DAVID

LES ÉLUS MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PROJET INSPIRE

Président

François RAGE

5 membres titulaires

Jacques CHEVALIER
Olivier ARNAL

Achille MARTINEZ
Blandine GALLIOT

René VINZIO

5 membres suppléants

Jérôme AUSLENDER
Marcel ALEDO

Alain DOCHEZ
Damien PESSOT

Sondès EL HAFIDHI

LES COMMISSIONS PERMANENTES

3 nouvelles commissions thématiques pour les finances, les offres de services et les investissements matériels ont été créées.

Les commissions se réunissent avant chaque comité syndical. Elles permettent d'échanger sur les dossiers en cours ou sur de nouveaux projets. Les diaporamas synthétiques présentés lors de ces réunions sont des documents

préparatoires au comité syndical. Les commissions proposent notamment l'inscription d'un projet de délibération avec ou sans présentation orale au comité syndical.

COMMISSION EN CHARGE DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

COMPÉTENCES

- Revue d'orientation budgétaire, Budget, compte administratif
- Convention d'objectif et de moyens avec Clermont Auvergne Métropole
- Prospective financière
- Conventions de subventions
- Ressources humaines
- Contrats de gestion des offres et avenants

COMPOSITION

Président : François RAGE

Président suppléant : Jean-Paul CUZIN

Jacqueline BOLIS
Fanny BLANC
Dominique BRIAT
Joël DERRE

Jean DELAUGERRE
Sébastien DONADIEU
Aurélio MACIAN
Flavien NEUVY

Claude PRIVAT
Gilles VESCOVI
Stanislas RENIÉ
Christophe VIAL

COMMISSION EN CHARGE DES OFFRES MULTISERVICES

COMPÉTENCES

- Offres multiservices, conditions générales de vente
- Règlements d'exploitation, sécurité
- Plans de mobilité

- Études, dont enquête ménage certifiée CEREMA
- Services et offres innovants

COMPOSITION

Président : François RAGE

Président suppléant : Cyril CINEUX

Marie DAVID
Christiane DEMOUSTIER
Eric EGLI
Blandine GALLIOT

Henri GISSELBRECH
Eric GRENET
Annie LEVET
Damien PESSOT

Mina PERRIN
Serge PICHOT
Louis VIVIER
Thomas WEIBEL

COMMISSION EN CHARGE DES INVESTISSEMENTS ET DU PATRIMOINE

COMPÉTENCES

- Verdissement de la flotte bus
- Entretien du système tramway
- Systèmes d'information et d'exploitation

- Accessibilité physique aux services de mobilité
- Voirie spécifique

COMPOSITION

Président : François RAGE

Président suppléant : Hervé PRONONCE

Claude AUBERT
Nicolas BONNET
Christophe BERTUCAT
Sébastien DONADIEU
Sondès EL HAFIDHI
Eric HEYMA

Chantal LELIEVRE
Aurélio MACIAN
Philippe MAITRIAS
Louis-Pierre MOREAU
Damien PESSOT
Anne-Marie PICARD

Mme Raïssa RAY
Stanislas RENIÉ
M. Patrick ROSLEY
Thierry VATIN
Christophe VIAL

LES ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE T2C

Présidente

Blandine GALLIOT

1^{er} Vice-Président

Cyril CINEUX

Membres titulaires

François RAGE

Jean-Paul CUZIN

Christophe BERTUCAT

Stanislas RENIÉ

Eric EGLI

Gilles VESCOVI

Sondès EL HAFIDHI

Richard BERT

Sébastien DONADIEU

Jérôme AUSLENDER

Nicolas BONNET

Fanny BLANC

Jean-Marc MORVAN

Marie DAVID

Laurent GANET

- 1 personne qualifiée représentant la CCI du Puy-de-Dôme : Mme Marie-Claire DUFOUR

- 1 représentant d'association des usagers du transport public : association AUTA

- 2 représentants du personnel de la régie désignés par T2C : M. ROMERO et M. POTELLERET

COMPOSITION DU COMITÉ DES USAGERS ET DES PARTENAIRES

Le Président

Les 6 Vice-Présidents du SMTC-AC

Un représentant des associations d'usagers suivantes : Vélo-Cité 63, l'Association de Défense des Usagers des Transports Clermontois (ADUT),

Le Collectif Départemental pour l'insertion des Personnes Handicapées (CDIPH),

La Fédération Nationale des Associations d'Usagers (FNAUT) ;

Un groupe d'usagers des services de transport organisés par le SMTC-AC désigné par le Président, dans la limite d'un usager par service (TC, C.vélo, TAD) ;

Un représentant des structures suivantes : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Michelin, CHU, CAF, CCAS, Groupe la Poste.

LES REPRÉSENTANTS DANS DIVERS ORGANISMES



TITULAIRES

GROUPEMENT DES AUTORITÉS RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART)

François RAGE
Jérôme AUSLENDER
Blandine GALLIOT

SUPPLÉANTS

Joël-Michel DERRÉ
Christine PEROL-BEYSSI
Cyril CINEUX



CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Blandine GALLIOT

Christiane DEMOUSTIER



Henri GISSELBRECHT

Mina PERRIN



ASSOCIATION FRANÇAISE DU GAZ NATUREL POUR VÉHICULES (AFGNV)

Nicolas BONNET



CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES

Nicolas BONNET

Jérôme AUSLENDER



ATMO

Jérôme AUSLENDER



OBJECTIF CAPITALES

Eric EGLI

Fanny BLANC



ADCET

Blandine GALLIOT

Jérôme AUSLENDER



ORBIMOB CLERMONT AUVERGNE

Jérôme AUSLENDER



CNAS

Jean-Paul CUZIN



Edition : SMTC-AC - 2 bis rue de l'Hermitage
63063 CLERMONT-FERRAND cedex 1 - Tél. : 04 73 44 68 68
administration@smtc-clermontferrand.com

Directeur de publication : François RAGE

Textes : Direction de la communication

Cartographies et illustrations : SMTC-AC, Com on Mars

Crédits photos : David GONTHIER, Mickael MUSSARD, SMTC-AC, Vélogik Auvergne

Maquette, conception graphique et mise en page : Com on Mars

Impression : imprimerie ADDIGRAPHIC

Rapport d'activité 2020



SMTCA
2 bis rue de l'Hermitage
63063 CLERMONT-FERRAND cedex 1
04 73 44 68 68
administration@smtc-clermontferrand.com



Tramway : ligne A
Bus : lignes C, 22 et 23
arrêt Lycée Lafayette